

CINQUIEME LIVRE
DE MESSIRE LEON BAPTISTE ALBERT,
OU IL TRAITE DE LA PARTICULARITE DES OUVRAGES.

*De la distribution ou compartiment des logis tant du bon prince que du tyran,
ensemble de la différence qui doit être en leurs parties.*

Chapitre premier.

J'ai dit en mon livre précédent que la diversité des manufactures se doit accommoder aux usages des hommes tant pour les champs que pour la ville, et d'abondant ai fait à suffisance entendre qu'il est des édifices expressément bâtis pour recevoir l'assemblée de toute une commune, d'autres pour les grands personnages constitués sur le gouvernement de la police et outre cela certains autre pour la tourbe du populaire, à chacun selon la qualité, ayant (ce me semble) absolu ce qui est requis pour le tout. À cette cause je déduirai en ce mien cinquième l'observation qui doit être gardée en chacune des choses particulières. Et pource qu'il s'y présentera maintes difficultés bien grandes, même diverses les unes aux autres, j'emploierai toute mon industrie à les expliquer en termes entendibles, afin (lecteurs) que vous voyiez que je ne veux rien oublier de ce qui appartient à mon discours, n'y ajouter aussi chose qui soit plus propre à l'enrichissement du langage qu'à l'effet de mon entreprise. Mais je commencerai par les supérieurs et dirai avant coup, que les plus apparents d'une république sont ceux qui ont la superintendance de tou<te>s affaires, avec pleine puissance de les expédier et ceux-là sont certaines fois en certain nombre, mais quelquefois tout consiste en un seul, qui doit (certainement) être de grande majesté, pour dominer à toute une commune.

Maintenant venons à considérer quel bâtiment on doit faire pur un tel personnage. Toutefois il y a bien à dire et grande importance de quelles mœurs nous ordonnions à être cestui-là, ou bien semblable à ceux qui règnent sur leurs sujets (de leur gré obéissant) saintement et équitablement et ne sont moins affectionnés aux biens et salut de leur citoyens que curieux de leurs propres personnes, ou au contraire tel comme sont ceux qui veulent toujours avoir débat à leurs vassaux même les maîtriser par vive force, car la raison ne veut pas qu'on fasse les bâtiments particuliers ni la disposition des villes d'une même façon tant pour les mauvais princes, que l'on appelle communément tyrans,
[f. 75v^o]

que pour ceux qui auront reçu la souveraine puissance comme un magistrat ou office que l'on leur aura donné par [*sic*] l'administrer comme de raison, car la ville d'un bon roi sera plus qu'assez munie si elle est suffisante pour garder l'ennemi d'approcher ou bien pour le repousser. Mais quant au tyran, comme ainsi soit qu'il n'est moins haï des siens que des étrangers, il faut qu'il fortifie la ville d'un côté et d'autre, à savoir contre les étrangers et contre les siens, voire de telle sorte qu'il se puisse aider et servir du secours tant des siens que des étrangers, contre les siens.

Or ai-je montré au libre précédent la manière de fortifier une ville pour être en assurance des ennemis étrangers ; regardons maintenant ce qui sera expédient pour l'assurer contre ceux du dedans.

Euripide poète grec estime que la multitude est de sa nature un très fort ennemi, et si elle vient à communiquer la finesse et tromperie ensemble l'un avec l'autre tous d'un accord, est totalement invincible.

La ville du Caire en Égypte si surpeuplée que quand il n'y mourrait par jour que mille personnes, l'on l'estimait saine et qu'elle se portait très bien, fut par les Rois très prudents et sages tellement divisée par plusieurs tranchées et fosses à eau, que <de>jà plus ne semblait être une ville, mais plusieurs petites villettes quasi jointes l'une à l'autre. Chose qu'ils firent voirement [*vraiment*] (comme je crois) afin que la commodité et aisance du fleuve du Nil s'épandît par tout deçà et delà ; toutefois par ce moyen, ils gagnèrent principalement cela, que les dangereuses

mutineries du peuple ne se levaient pas si tôt, et si quelques-unes fussent levées, soudainement pourraient être opprimées et assoupies, à l'exemple de ceux qui font d'un grand colosse plusieurs statues maniables à volonté, où la première ne l'était qu'à grand'peine.

Les Romains jamais n'envoyèrent aucun de leurs sénateurs en Égypte pour proconsul ou gouverneur, mais y députaient certains chevaliers en diverses contrées, afin (comme dit Arrien) que celle province tant convenable à nouvelles entreprises, ne retourna sous la puissance d'un seul homme.

Quelques antiques ont laissé en écrit, que jamais une ville divisée par nature, à savoir de rivières passant à travers, ou de plusieurs collines qui s'y élèvent, ou telles choses, n'est sans discorde entre les citoyens. Mais pour y donner bon remède, ceux-là disent que si l'une des parties est située en pleine et l'autre en coteau, on les doit séparer par une bonne clôture de muraille entre-deux. Toutefois je n'estime point que cela se doive faire en ligne diamétrale, ains comme qui voudrait enfermer un cercle dans un autre, à cause que les riches qui se délectent à tenir grands pourpris, sortiront volontiers de la ceinture intérieure pour venir à celle de dehors et quitteront volontiers le marché et les ouvriers ou boutiques du milieu de la ville aux vivandiers et poulaillers ; et cette lâche troupe de Gnatho dont Térence fait mention, à savoir bouchers, pâtisseries, charcutiers, cuisiniers et semblables, apporteront plus d'assurance et moins de soupçon, étant ainsi à part eux que si les principaux manants de la ville n'étaient d'eux séparés.

Je crois qu'il ne sera hors de propos réciter ici ce que j'ai lu en Feste [Festus] à savoir que Serve Tulle [Servius Tullius] roi des Romains ordonna que les nobles et puissants hommes de la ville se logeraient dans une rue de telle situation que s'ils voulaient machiner quelque chose, il les pût de sa forteresse qui était en plus haut lieu, facilement opprimer. Soit donc cette clôture in-

f. 76
térieure fait en sorte qu'elle touche et aboutisse à toutes les rues de la ville. Et combien qu'il soit nécessaire d'avoir les autres murailles de la ville puissantes et fortes, si est ce que celle du dedans le doit être beaucoup plus tant en épaisseur qu'en toute matière d'artifice, même si haute que l'on puisse choisir toutes les maisons une à une. Davantage il sera expédient qu'elle soit munie de créneaux, tours et boulevards et encore par aventure d'un grand fossé deçà et delà, afin que les soldats puissent par cette muraille être en assurance, couverts et défendus de deux côtés. Ces tours dont je viens de parler, ne soient ouvertes par dedans, ains bien fermées du mur tout en tour et en disposition telle qu'on s'en puisse servir tant contre les siens que contre les étrangers, spécialement à l'endroit des rues et clochers des églises. Même je voudrais que l'on ne puisse entrer en ces tours sinon par l'allée du mur, vers lequel pareillement n'y eût aucun chemin pour y aller de la forteresse, sinon par où le prince permettrait.

Avant la ville ne faut laisser ou permettre en nul endroit sur les voies aucunes arches ou tours, n[i] saillies de maisons ou terrasses, d'où l'on peut à coups de traits écailler les soldats courant par les rues çà et là. Finalement soit bâti tout l'ouvrage des choses susdites en sorte que le seigneur seul tienne tous les hauts lieux, et que les siens aient commodité de courir tout autour de la ville sans qu'aucun les en puisse garder.

Voilà comment différera la ville d'un tyran d'un avec celle d'un seigneur paisible.

Toutefois encore dirai-je ce mot, qu'en ce par aventure diffèrent-ils aussi, que la planure est plus commode à un peuple libre qu'à un serf, mais le tyran se tient plus assuré en montagne qu'il ne fait en campagne.

[f. 76v^o]

[Illustration]

f. 77

Au demeurant combien que les autres membres des habitations tant du roi que du tyran conviennent en assez de choses, non seulement entre elles mais aussi avec les logis des particuliers, si est ce qu'il y a différence en aucuns cas, que je spécifierai après avoir dit en quoi elles accordent. Ce dont en quoi ils conviennent, est que telles maisons sont édifiées pour la nécessité, ce néanmoins il y a certaines parties (véritablement commodes) que l'usage commun à

rendu si ordinaires qu'à peine s'en voudrait-on passer comme portiques, galeries, lieux à se promener, à se faire porter et autres semblables, lesquelles je ne veux séparer des nécessaires, puisque l'ordre et la façon de bâtir les requièrent, mais bien dirai-je que tout ainsi comme aux cités se trouvent des places communes à tout le peuple, d'autres à peu et d'autres aux particuliers ainsi est-il en ces maisons de princes.

Des portique, vestibule ou portail, avant-logis, salles, escaliers, allées, ouvertures, issues par derrière, cachettes et détours secrets, puis en quoi diffèrent les maisons tant des princes que des particuliers, ensemble des logis du prince et de sa femme, conjoints ou séparés.

Chapitre deuxième.

J'estime (contre l'opinion de Diodore Sicilien) que les portiques ou galeries basses, ensembles les vestibules, autrement portaux, ne furent jadis seulement faits pour les serviteurs attendant leurs maîtres, mais aussi bien pour tous les citoyens et d'y en outre, que dedans l'enclos d'une maison le promenoir, la cour, l'avant-logis et la salle (qui a tiré son nom des sauts que l'on y fait en solennité des noces et des banquets) ne sont membres communs à tout le monde, ains réservés aux domestiques, même qu'il y a des soupers pour les personnes libres et d'autres pour les serfs ou esclaves, et si faut qu'il s'y fasse des chambres pour les dames, aucunes pour les filles, et d'autres pour les survenants, lesquels sont quasi pour chacun à part. De toutes lesquelles divisions j'ai parlé en termes généraux en mon premier livre, au traité des linéaments et dit qu'il est besoin les faire en nombre compétent, ample et de situation convenable, selon que chacune de ces particularités doit avoir son usage, mais maintenant je déduirai cela plus au long et par le menu.

Le portail, et vestibule, sera estimé beau pour avoir belle entrée, l'entrée estimée belle, tant pour l'endroit du chemin sur lequel elle sera ouverte que pour la magnificence de l'ouvrage dont elle sera parachevée. Les salles hautes au-dedans et chambres secrètes, tant pour banqueter que pour se retirer, seront disposées en lieux convenables pour bien à l'aise garder ce que l'on aura mis dedans, de sorte qu'elles aient l'air, le soleil et les vents à gré, afin qu'elles se puissent bien accommoder aux affaires que l'on aura prétendu, et seront distinguées en sorte que la communication et hantement des hôtes ou survenants avec les ordinaires ou domestiques, ne vienne à diminuer aux uns leur dignité, aisance ou plaisir et à augmenter aux autres leur insolence et incivilité. Et tout ainsi qu'en la ville, le marché et les places communes sont volontiers en un lieu bien à main et bien ample, tout ainsi ès maisons la basse-cour, la salle et semblables parties, doivent être en lieu non reculé n[on] caché ou enserré, mais bien adroit, pour s'y venir rendre très aisément toutes les autres parties du corps l'hôtel.

[f. 77v^o]

Là se viendront aboutir les ouvertures des escaliers ou montées et allées, là se feront les salutations et caressements des conviés aux banquets.

En outre la maison ne doit avoir plusieurs entrées, mais une seule, afin qu'aucun n'y puisse entrer ou en emporter quelque chose sans le su du portier.

Au demeurant il faut bien prendre garde à ce que les ouvertures des portes et fenêtres ne soient aisées aux larrons, ni sujettes à la vue des voisins, qui pourraient troubler, voir, savoir et entendre tout ce que l'on ferait et dirait chez vous, dont quelquefois cela vous déplairait.

Les Égyptiens bâtissent de toute antiquité leurs maisons en sorte qu'il n'y a jamais aucune apparence de fenêtres par dehors.

Par aventure quelqu'un désirera qu'il y ait en son bâtiment une porte sur le derrière, pour recevoir en moissons et autres temps, les gerbes et provisions qui s'apportent en chariots ou sur chevaux de bât et dira que si cela n'y est, l'entrée ordinaire des allants et venants sera souvent fangeuse et malhonnête, même encore y voudra-t-il avoir une poterne secrète, par où il (comme seigneur de la maison) puisse sortir à sa volonté, recevoir et envoyer messagers secrets sans que personne de sa maison ne le sache, selon les occurrences qui se présenteront pour le

bien et commodité de ses affaires. À la vérité n'improove point tout cela, ains encore me semblerait-il bon, que l'on fit dans dedans le pourpris certaines cachettes et détours secrets à grand'peine connus par le propre père de famille, dedans lesquels (advenant le besoin) il peut sauver sa personne et ses biens ou les choses qu'il a plus chères.

Josèphe dit qu'aurait fait dedans le sépulcre de David quelques mussettes pour tenir sûrement les deniers provenant du domaine royal et que l'artifice en était si admirable qu'aucun ne sachant le secret, ne les eût jamais sût trouver.

Toutefois treize cent ans après la mort dudit David, durant le siège qu'Antiochus Épiphanes tenait devant la ville de Jérusalem, Hyrcan qui pour lors en était pontife, en tira de l'une des mussettes trois milles talents d'or (chacun valant six cent écus couronne) pour délivrer la ville du siège d'Antiochus. Puis quelque certain temps après, Hérode ravit dans une autre de ces mussettes une merveilleuse somme d'or, au moyen de laquelle il se fit roi de Judée.

Voilà en quoi les maisons des grands seigneurs conviennent avec celles des particuliers, mais il y a cette différence, que chacune doit sentir son naturel et être faite selon le personnage, car là où il faut que plusieurs hommes conversent, le bâtiment doit être grand et ample, voire avoir beaucoup de parties, et où il n'en habite sinon peu, ou seulement un père de famille, le logis doit avoir plus de commodité que d'amplitude superflue. Et si faut que les retraites sentent le naturel du seigneur qui les possède, lequel s'il est grand prince, toujours se trouve accompagné d'une infinité d'hommes, pour lesquels recevoir selon leurs qualités il a besoin de plusieurs membres, voire de maintes sortes en tous les corps d'hôtel. Et s'il est homme particulier, aussi bien veut le devoir que les portions de la maison soient divisées dûment, comme celles d'un roi, mais la modestie gardée, c'est-à-dire que le maître ait sa retraite à part, la dame la sienne, les familiers la leur et les survenants en pareil, sans qu'il y ait confusion. Mais d'autant qu'il est difficile, voire presque impossible de ranger tout cela dessous un toit, chacun des corps d'hôtel destiné à ce que dessus, aura son aire ou parterre propice, et le toit qui lui conviendra. Toutefois ils seront tellement conjoints par galeries ou allées couvertes, que quand le seigneur

f. 78
voudra faire appeler ses gens, pour leur dire sa volonté, il ne semble qu'ils sortent d'une maison étrange, ains se puissent incontinent trouver en la présence pour ouïr son intention.

Quant aux petits enfants, chambrières et toute une telle troupe, qui ne fait sinon mener bruit, cela se doit séparer d'avec les hommes de négoce, comme aussi font les valets de cuisine, de paneterie et de sommellerie, charretiers, muletiers, palefreniers et semblable ménage.

Le palais du seigneur, principalement sa demeure, soit au lieu plus apparent que l'on pourra choisir dans le pourpris, et si la place est élevée, tant qu'il puisse voir de ses fenêtres, galeries ou terrasses, la mer, les montagnes, les bois et un beau plain pays au-devant de sa vue, cela donnera grande majesté à l'assiette.

Le logis de la dame sera tout séparé de celui de son mari, excepté seulement d'une petite allée secrète, par où ils se pourront se visiter quand bon leur semblera, et n'y aura qu'une porte entre deux et un portier tant pour l'un que pour l'autre.

Au demeurant les autres particularités en quoi ces bâtiments diffèrent, appartiennent plus aux personnes privées que non aux grands seigneurs, par quoi il en sera traité ou quand la commodité nous en sera offerte. Mais cependant je vous dirai qu'une maison de marque seigneuriale doit avoir son entrée répondante à la voie militaire, par spécial sur la marine ou rivière, et en son vestibule ou avant-portail faut qu'il y ait de grandes retraites, ou la famille des ambassadeurs et autres grands personnages venant faire la cour, se puissent retirer et mettre à point leurs chevaux, charriots ou semblable équipage.

[f. 78v°]

[Illustration]

f. 79

[Légendes]

De la commode édification d'un portique, avant-logis, soupoir tant d'été que d'hiver, échauguette et forteresse,

tant pour un prince modeste que pour un tyran.
Chapitre troisième.

Je suis d'opinion qu'on fasse des portiques ou galeries, non seulement pour mettre les hommes à couvert, mais aussi les chevaux et leur suite, afin que la pluie ou le soleil ne les puisse fâcher. Sans point de doute au devant du portail un portique ou pareille place propre à s'exerciter est merveilleusement plaisante. Car la jeunesse (en attendant les hommes de mûr âge, qui traitent avec le prince des affaires d'état) s'y peut cependant ébattre à sauter, jouer à la paume, tirer la barre, ou à la lutte, comme il lui vient mieux à plaisir. Mais après la porte passée, je suis d'avis qu'on rencontre un pourpris, où les clients attendent leurs patrons, en se promenant et devisant de leurs affaires, même où le prince voulant rendre droit à ses sujets puisse faire mettre son tribunal, ou siège de justice. Tout joignant faut qu'il y ait une ou deux grandes salles, où les seigneurs et gens de conseil se retirent en attendant pouvoir faire la révérence au prince, et en ces entrefaites décider

[f. 79v^o]

quelques causes. L'une de ces sales sera pour l'hiver et l'autre pour l'été. Car on doit subvenir en tout et par tout à l'âge mûr de ces anciens pères, donnant ordre qu'ils ne puissent par incommodité tomber en maladie. Et pour y obvier, la raison du temps et des saisons requiert qu'il y ait des places propres à chacune, afin qu'on y puisse débattre et consulter bien à l'aise, sans qu'on trouve le moindre empêchement du monde.

Je trouve en Sénèque le philosophe, que Gracque [Gracchus] premier entre les Romains (et incontinent Live Druse [Livius Drusus] après) commença à bailler audience non pas à tout le monde ensemble en un lieu, mais à séparer la tourbe et recevoir quelques-uns seuls en secret et à part, autres en préférence de plusieurs, et aucuns devant tout le monde, pour montrer par ce moyen quels étaient ses premiers amis, quels les seconds. Laquelle façon de faire si elle est licite, ou bien s*e* elle plaît en semblable état de fortune, à savoir de prince, il faudra faire plusieurs diverses portes, par lesquelles ils puissent d'une part et d'autre recevoir, et après les avoir ouïs envoyer ceux qu'il leur plaira et enfermer dehors (sans fierté) ceux qu'ils ne voudront ouïr.

Tout au plus haut étage du château doit être une petite échauguette, qui découvre aisément toutes émotions et tumultes du peuple, si que le prince soit certain de quel côté le danger lui survient.

Voilà en quoi conviennent les maisons que j'ai dessus spécifiées, mais voici où elles diffèrent.

Le palais d'un roi ou d'un bon prince doit être assis au milieu de la ville, facile à l'aborder de toutes parts, somptueux et agréable de présence, attrayant la vue des hommes, non superbe ou montrant grand*e* fierté. Mais la retraite d'un tyran doit sentir sa forteresse et n'être située toute dans la ville, ni semblablement toute dehors. Davantage près le palais du roi peuvent bien être mis le temple, le théâtre, et les maisons des grands seigneurs. Mais environ le château du tyran, la place doit avoir large étendue sans presse d'aucunes habitations.

Qui voudra donc dûment ordonner une place tant pour un bon prince que pour un tyran, raison requiert qu'il la fasse participante de ces deux spécialités ; et encore que ce soit un logis de roi, si ne doit-il être tant facile d'entrée, que l'on ne puisse garder à un besoin les insolents d'y aborder. Et aussi n'est pas convenable que la retraite d'un tyran se montre tant sévère qu'on la puisse plutôt estimer une prison qu'une autre chose, ains est nécessaire qu'elle sente son prince. Or je ne veux en cet endroit oublier à dire que dedans l'épaisseur des murailles d'icelui tyran se peuvent (à cautèle) cacher certains tuyaux par lesquels en mettant l'oreille contre, il puisse entendre à son plaisir tout ce que diront les domestiques, ou les survenus là dedans. Et si puis bien ajouter pour le roi, qu'encore que le propre de son logis soit de différer en plusieurs choses aux particularités d'une forteresse, si est ce que tout joignant peut avoir un château de détente, ou advenant l'occasion, il puisse retirer sa personne et les biens, les mettant hors des dangers qui adviennent souvent par séditions émues à la chaude.

Les antiques aussi ont toujours commandé que l'on fasse une place forte dans une ville, afin que s'il survenait quelque sinistre accident, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes pucelles, s'y puissent retirer à sauveté, avec les reliques et sanctuaires, tellement que l'honneur des unes et l'excellente dignité des autres, y soit gardée ainsi qu'il appartient.

f. 80

Feste [Festus] a laissé par écrit qu'antiquement les forteresses étaient sacrées comme temples, et qu'on les appelait Auguriales, à raison qu'il s'y faisait par les vierges religieuses un certain secret sacrifice, du tout inconnu à la tourbe populaire. Et voilà encore pourquoi vous ne trouverez aucun reste de leurs places fortes que dedans le pourpris ne puissiez remarquer les parties d'un temple. Mais du depuis les tyrans ont occupé ces lieux et converti la dévotion en vices très énormes, aggravés de cruauté, de manière que ce qui souloit être le refuge des affligés, est maintenant la nourrice de toute misère. Mais poursuivons notre entreprise. Au temps passé, en la ville d'Ammonie, autrement Paretoine, le temple était dedans la forteresse, environné de trois ceintures de muraille. Mais depuis les tyrans mirent leurs munitions en la première, leurs femmes et famille en la seconde, et leurs soldats en la troisième. Et à la vérité cette façon de faire serait bonne pour les princes, si ce n'était que cela peut plutôt attendre un siège que faire force à ses voisins. Et comme je n'estime guère la vigueur du gendarme qui ne fait sinon souffrir de son ennemi sans l'offenser, ainsi ne fais-je pas grand compte d'un château lequel ne peut faire autre chose fors soutenir une impétuosité d'assaillants. Car il faut pour être accompli qu'il les puisse rembarrer, voire leur faire plus de dommage qu'ils ne lui en sauraient porter. À cette cause pour en venir à bout, la raison veut que l'architecte y emploie si bien son esprit, qu'on le connaisse avoir cherché jusques à l'extrémité tout ce qui est convenable en cet endroit. Et certainement s'il fait bien élire la place, puis ordonner la disposition des murailles comme il faut, l'effet lui en succèdera tout à plaisir.

De la situation et munition d'une forteresse, soit en lieu maritime, planure, ou roche montueuse, ensemble de son aire ou plan, réchauffement de murailles, clôtures, fosses, ponts, tours, et bastions défensables.

Chapitre quatrième.

Je vois que plusieurs gens experts en la discipline militaire sont en débat, à savoir mon si [sic] un château est plus fort d'assiette sur quelque tertre que dedans une plaine. À dire vrai, l'on ne trouve pas en tous lieux des mottes de telle nature qu'on ne les puisse bien assiéger, voire surprendre avec le temps ; et aussi n'est une place guères sûre en la campagne, si le bâtiment ne se fait à l'avantage. Mais quant à moi je n'en dispute point, ains dis sans plus que tout le nu de la besogne consiste en bien choisir le lieu, et après y faut employer toutes les particularités que j'ai déduites en traitant de la ville.

En outre il est besoin qu'en la forteresse y ait des poternes aisées et secrètes, par où l'on puisse faire des saillies sur les ennemis, ou bien sur ses propres sujets ou soldats, si d'aventure ils émouvaient une mutinerie, ou voulaient faire trahison.

Même faut que par icelles poternes le prince puisse avoir du secours de ses alliés, ou bien leur en envoyer si métier est, tant par eau que par terre.

Le dessin donc du château sera bon, qui aura joint à soi ou aboutissant tous

[f. 80v^o]

les murs de la ville, comme si les courbures d'un grand C vinsent à prendre de leurs cornes, non pas tout en rond enclore, un o, en telle façon, ou du milieu duquel la plupart des rayons se tirent comme à la circonférence.

[Illustration]

Car en ce faisant, succèdera ce que nous disions naguère, à savoir que la forteresse ne sera point enclose dans la ville, ni aussi toute séparée. Encore qui en voudrait faire une description plus brève, mon avis est que par aventure il ne s'abuserait en disant que le château est la poterne de la ville, très excellemment munie de toutes parts. Mais soit bien icelle forteresse le plus excellent

chef-d'œuvre et nœud ou clef de la ville, menaçant et faisant peur à la regarder, âpre et raide à aborder, ne craignant les assauts, imprenable, et tout ainsi que l'on voudra. Toutefois elle sera plus assurée étant petite qu'ample et grande, pource qu'en la petite n'aurons besoin que de la loyauté de peu de gens, la où en la grande aurons métier d'avoir grand nombre de gens qui fassent tous leur devoir. Or comme dit quelque personnage aux tragédies d'Euripide, poète Grec, que jamais ne fut grand multitude de gens qui ne fut farcie de mauvais engins et esprits, ainsi en une forteresse la loyauté de peu de gens sera moins douteuse et incertaine que d'un grand nombre la déloyauté.

L'avant-mur du château se fera plus solide qu'il sera possible, et des plus grandes pierres qui se pourront trouver, même sera son trait cambré par le dehors, afin que si les ennemis faisaient effort de l'écheller, leurs échelles ne tiennent guères ferme par le moyen de la cambrure. Davantage que les soldats entreprenant ce faire, ne puissent éviter les pierres ou autres traits qu'on leur jettera du dedans, et afin aussi que leurs machines offensives ne puissent frapper à plein coup, ains glissent et coulent en travers.

L'aire ou parterre du pourpris par dedans se doit paver de deux ou trois bons lits de pierre grande et grosse, maçonnés les uns sur les autres, afin d'empêcher les issues des mines qui se pourraient faire secrètement par dessous le terroir.

Le mur sera fort haut, massif, et bien épais, jusques au bord de dessus, en sorte que les boulets d'artillerie n'y puissent à grand peine mordre. Faut aussi qu'il soit hors d'échelle et du danger qui pourrait advenir par les blocs de terre qu'on lèverait devant, tant que nous sera possible. Au reste le tout se conduira selon ce que j'ai <de>jà enseigné en la situation de la ville, de laquelle, ensemble du château, pour convenablement défendre les murailles, faudra donner ordre que l'ennemi ne s'en puisse approcher sans grand péril de sa personne. Et cela se fera par fossés larges et profonds, avec des moineaux ou casemates pratiquées dans le fossé, par où le gens de trait pourront blesser les aventuriers ou autres du parti contraire se présentant devant le mur. À la vérité ce[tt]e manière de défense passe toutes les autres qu'on saurait inventer. Car les soldats de dedans sont à couvert, en assurance, et peuvent endommager leurs ennemis de près, sans qu'ils aient le moyen de s'en revenger, et si ne tirent guères de coups à faute, considéré que si le trait passe dessus ou par auprès d'aucun des assaillants, si ne faut-il à rencontrer un autre. Et telle fois advient qu'il navrera d'un coup, un deux, ou trois des assaillants, mais ce que jette

f. 81

l'ennemi contremont, ne peut frapper qu'une personne à la fois, et encore est ce aventure, à raison que ceux de dessus le mur, voient de loin venir le trait et s'en peuvent sauver, en se couvrant de pavois ou rondelles.

Si le château est bâti en la mer, les avenues se doivent piloter de bons pieux, et l'entre-deux emplir de pierres, afin que l'on n'en puisse approcher de trop près pour y faire batterie à l'aise.

S'il est en une plaine, il sera ceint d'un bon fossé, mais afin que puantise n'en sorte laquelle puisse corrompre l'air et engendrer la peste, on le creusera jusques à l'eau vive, et par ce moyen jamais n'en viendra mal.

S'il est en montagne, l'on fera tout à l'entour des tranchées creuses et à plomb, pour garder que les ennemis ne s'y puissent ranger en bataille. Et si la commodité de chacune de ces choses nous est offerte, elles se pratiqueront toutes ensemble. Toutefois encore faut-il prendre garde à ce que sur les côtés qui pourraient être battus par les machines adversaires, le mur soit fait en demi-rond, ou à biais, à ce<tt>e fin que cela serve de ce que font les proues aux navires.

Je n'ignore point en cet endroit l'opinion de quelques gens de guerre experts en la discipline militaire, qui disent que les murailles fort hautes ne sont pas bonnes à une place de défense, à cause que si elle sont vivement battues, leurs ruines emplissent le fossé et donnent passage à l'ennemi pour venir au combat main à main. Mais pour y répondre, je dis que cela n'advient jamais si l'on observe tout ce que j'ai dit ci-dessus. Et pour rentrer en ma matière, je suis d'avis que dedans le château l'on fasse un fort donjon, pour la plupart solide, robuste d'œuvre et de matière, percé bien à propos et muni de ce qu'il est besoin, mêmes excédant en hauteur toutes les

tours du circuit, qui soit difficile à en approcher, et n'ait fors une seule entrée par un petit pont mobile, dont il s'en fait de deux manières. La première est le pont-levis servant de fermeture, quand on le lève amont, et la seconde est le volant, lequel se pousse et retire à plaisir quand les vents sont trop grands, et cestui-là nous est le plus commode. Les tours aussi du château, qui pourraient battre ce donjon tout à l'entour, n'auront point de murailles par dedans, ou si elles en ont, je conseille qu'on les tienne si faibles que facilement elles puissent ruiner.

Comment se doivent faire en une forteresse les retraites de ceux qui font le guet, ensemble la manière de leurs toits ou couvertures, et de quoi on les doit fortifier, puis de toutes les autres particularités nécessaires pour l'assurance tant du prince, que du tyran.

Chapitre cinquième.

Les places où se devra tenir le guet et lieux où se devront manier les défenseurs, se distribueront en sorte, que les uns garderont le haut du fort, les autres le bas, et d'autres le milieu, chacun selon sa charge et lieu à lui assigné. Et au regard des entrées et issues, ensemble de toute la partition du lieu, cela sera fait en manière et tellement muni que ni la déloyauté de ceux en qui l'on se fie, ni la violence ou surprise des ennemis, y puisse faire aucun dommage. Or afin que les couvertures de la forteresse ne puissent être foudroyées par les pierres pesantes que les adversaires jetteront

[f. 81v^o]

en l'air, on les fera en pignon ou dos d'âne, ou bien les renforcerez d'ouvrage fort et ferme, comme poutres, solives, ou autre telle matière de merrain, par dessus quoi sera faite une croûte garnie de tuyaux ou gargouilles, par où les pluies se pourront écouler. Mais il n'y faut mettre ni chaux ni mortier de hourdis, ains pour y faire un pavé convenable, on se doit servir de repous de brique ou de pierre ponce, jusques à l'épaisseur de deux coudées. Et ce faisant les gros fardeaux tombant dessus, ni les feux artificiels n'y sauront faire mal. Mais pour faire court, une forteresse doit être à la similitude d'une petite ville, et munie de semblable ouvrage accompagné de l'art, si qu'il n'y défaille aucune partie de celles qui sont nécessaires ; et surtout qu'il y ait de l'eau, ensemble des provisions d'armes pour les soldats, des grains, chairs salées, vinaigre, et surtout du bois pour toutes commodités. Et en cette forteresse le donjon duquel nous avons <dé>jà parlé, tiendra le lieu d'un petit fort : et n'y aura défaut de toutes les munitions dessus spécifiées et requises en tel lieu. Il y aura une citerne, et autres lieux pour tenir toutes les nécessités qui sont requises tant à bien se nourrir qu'à bien se défendre, afin que le seigneur s'en puisse prévaloir à son besoin. Encore aura<-t-> il des issues par où se feront à sa volonté des saillies sur les gens mêmes, en dépit qu'ils en aient ; et par où advenant l'occasion, il puisse mettre dedans tel secours qu'il aura demandé. Je ne veux oublier à dire en cet endroit, que les forteresses ont souvent eu secours par la voie souterraine d'aucuns conduits à eau, aussi que plusieurs villes en ont été prises d'embée, principalement par les égouts. L'un et l'autre de ces deux sont bons pour envoyer des messagers secrètement, mais il faut prendre garde que ces voies puissent plus aider que nuire. À cette cause on les doit faire tortues, profondes et étroites, tellement qu'un soldat n'y puisse passer armé, ni en échapper jusques au fort étant désarmé, s'il n'y est appelé et admis.

Les extrémités donc de ces voies souterraines termineront s'il est possible au bout de quelque cloaque ou égout, ou plutôt en une campagne sablonnière déserte et inconnue, ou en quelque petite secrète chapelle d'église, ou sépulture. Et puis que l'on doit craindre les accidents qui la plupart du temps adviennent, encore sera <-t-> il bon que le prince ou tyran connaisse un certain secret par où il puisse rentrer dans le château, si d'aventure on l'en jetait dehors, et que ledit secret réponde à la plus secrète partie du dedans. Pour ce faire il sera requis que certaine partie de muraille ne soit point maçonnée à chaux et sable, mais seulement bouchée de craie. Et ce suffise à présent en cette matière car je pense avoir dit tout ce qui est requis pour loger un homme, qui tout seul a le souverain gouvernement par dessus tous autres, soit roi, soit tyran.

*En quelles choses consiste la république, puis où et comment se doivent faire les maisons de ceux qui l'administrent.
Après des temples grands et petits, ensemble des revestiaires et chapelles.*

Chapitre sixième.

Reste maintenant à déduire ce qui appartient à ceux qui ne gouvernent pas uniquement et en particulier, mais en pluralité de compagnie. À semblables personnes la police est commise ou quasi comme un seul corps de magistrat,

f. 82

ou bien distribuée en parties. Or la république consiste en solennités de sacrifices, dont nous honorons les célestes, et à ceux-là président les pontifes, puis en négoes profanes ou layes, au moyen desquels s'entretiennent la conversation et le salut des habitants, desquels ordonnent en la ville les sénateurs et conseillers, et dehors les corona[u]x des armées tant sur terre que sur mer. Pour chacun de ces deux états faut qu'il y ait deux sortes de logis, l'un pour exercer ce qui concerne le devoir de leur office, et l'autre pour lui et pour sa famille, mais cestui-là sera correspondant à la manière de vivre de l'homme, soit qu'il veuille imiter un prince, un tyran, ou un personnage privé. Toutefois il y a quelques particularités qui sont bien dues à cette sorte de citoyens. Pourquoi Virgile en parle proprement là où il dit :

Apart était d'Anchise le bon père

Le beau manoir et d'arbres tout couvert, etc.

Bien entendant que les maisons des gens d'autorité doivent être tant pour eux que pour leur suite, séparées de la tourbe populaire, par especial du grand bruit des artisans, comme charpentiers, menuisiers, forgeons et semblables, et ce tant pour autres raisons, comme pour avoir l'aisance d'être au large, récréation des jardins, et autres telles plaisances qu'à celle fin que la folle et safre jeunesse d'une telle famille si grande et si différente entre elle, qui ne vit chez soi, ne vienne à enrager et se gâter par aller boire et manger chez autrui, et émeuve plaintes et jalousies des maris, puis en outre afin que l'importune et éhontée ambition des clients qui viendraient à faire la cour à leurs patrons et les solliciter pour leurs affaires, ne les inquiète outre ce qui sera de raison.

Certainement j'ai vu que plusieurs sages princes ne se sont seulement retirés hors la fréquence du peuple, mais (qui plus est) ont délaissé les villes, afin que nul plébéien les pût importuner de trop continuelle visitation sans qu'il en soit nécessité. Autrement je vous prie de quoi serviraient à ces grands seigneurs les richesses en abondance, s'il ne leur était parfois loisible de se donner un petit de bon temps et prendre repos ? Il faut certainement qu'ès maisons des gens de telle qualité, y ait des grandes salles faites exprès pour y recevoir les gens qui viendront faire la cour au seigneur ; et si est requis que les issues répondantes aux places communes de la ville ne soient étroites ou empêchées, de peur que les familiers de sa maison, les petits clients et postulants, ses écuyers, et qui s'y amassent pour accroître, comme le nombre de gens d'étoffe, ne soient en s'efforçant l'accompagner, troublés en leurs rangs par la presse du peuple.

Or quant aux lieux où les magistrats se doivent retirer pour l'administration de leurs charges, ils sont assez connus des hommes. Car pour le Sénat est requise la chambre du parlement, pour le juge la basilique ou parquet, pour le chef d'armée le camp ou fort, ou un navire admirable, et ainsi des autres. Mais ce qui appartient au pontife, n'est seulement la maison de la grande église, ains un cloître tout à l'entour, où ses gens se puissent loger ainsi qu'en un camp clos, considéré que lui et les ministres sous lui députés pour administrer les choses sacrées, sont (ou doivent être) en perpétuelle exercitation militaire, voire bien âpre et laborieuse, chose que je pense avoir assez amplement déduite au livre par moi fait intitulé *Pontife* [*Pontifex*], où j'ai décrit le grand labeur que doit être continuellement pris pour combattre les vices et exaucer les vertus. Toutefois je ne veux oublier à dire qu'entre les temples il y a la grande église où le pontife doit faire en certains jours les cérémonies et solennels sacrifices ;

[f. 82v^o]

et s'il y en a d'autres où président les prélats inférieurs, du nombre desquelles sont par la ville les paroisses et chapelles et autres place d'oraison, et aux champs le moutier commun et les secours.

Au regard de la situation d'une église capitale en bonne ville, mon avis est qu'elle doit être au beau milieu, pour la commodité des habitants, mais pour le plus honnête le devoir veut qu'elle soit séparée des maisons bourgeoises et profanes, mise en lieu haut, s'il est possible, pour lui donner plus grande majesté, combien qu'elle serait plus sûre d'être bâtie en plaine terre, car il n'y a jamais si grand danger du tremblement de terre.

Conclusion : ladite principale église se doit situer en lieu où elle sera en plus grande révérence et aura plus de majesté et apparence. À cette cause il convient donner ordre que toutes vilénies, immondices et messéances en soient le plus loin que faire se pourra, afin que les pères de famille, femmes, filles et enfants d'âge qui voudront aller faire leur oraisons, ne soient offensés de la senteur mauvaise ou divertis de leur sainte attention.

Je trouve en Nigrigène l'architecte qui a fait un traité des bornes, que les maîtres d'œuvre antiques estimaient les temples des dieux être bien situés, quand leurs faces principales étaient tournées à l'Occident, mais qui ceux vinrent après, convertirent cette façon de faire devers la partie du ciel qui premièrement enlumine la terre, et leur sembla que lesdits temples et les bornes se doivent tourner de ce côté-là, afin que le soleil incontinent après l'aube du jour les éclaircît de sa lumière. Toutefois je vois que plusieurs de ces antiques ont voulu par exprès que les fronts des chapelles et oratoires fussent tournés vers ceux-là qui sortiraient de la mer, rivière ou voie militaire. Mais quoi qu'il en soit, la raison veut que cela se fasse en telle sorte et si adextre de tous côtés, que les absents en puissent être attirés à les visiter et les présents y prennent plaisir, mêmes soient détenus en admiration par l'excellente rareté de l'ouvrage.

Un temple voûté est toujours plus assuré du feu, et le plancher moins dangereux aux tremblements de terre, mais le premier se trouve plus robuste contre les assauts de vieillesse, et le second a plus de grâce et contente mieux la vue. Qui est pour cette fois assez dit de ces temples, car beaucoup de choses que étaient encore ici à dire, me semblent plus appartenir à leurs enrichissements qu'à leur usage, et de cela ferai-je mention en autre endroit, disant sans plus ici que les moindres églises ou chapelles se doivent faire à l'imitation du temple principal, selon la dignité du lieu, et leur usage.

Que les cloîtres des pontifes sont comme camps clos. Quel est l'office du pontife, combien il y a d'espèces de ces cloîtres et comment on les doit bâtir.

Chapitre septième.

Le fort du pontife, c'est son cloître, là où plusieurs gens de bien conviennent tant pour exercer la vertu que pour suivre la piété, et ceux-là sont les ministres qui se dédient aux choses sacrées et qui vouent la chasteté pour amour de Dieu. Les cloîtres aussi des pontifes sont lieux où les hommes de bon entendement s'étudient d'acquérir la connaissance des choses tant divines qu'humaines. Car si l'office du pasteur est de guider (en tant qu'il peut) par bons moyens la vie des humains

f. 83

à la plus grande perfection qu'il est possible, je suis bien certain que cela ne se saurait mieux faire que par la philosophie, mais comme ainsi soit qu'il y a deux choses en la nature des hommes, à savoir vertu et vérité qui nous peuvent donner l'adresse de ladite perfection, le propre de la première est apaiser et abolir les perturbations de nos pensées, et le moyen de l'autre est de nous faire connaître les œuvres et façon de faire de nature, et par ces choses sont purgés l'esprit des ténèbres d'ignorance et la pensée de la contagion du corps. Voilà qui fait que nous pouvons mener une très bonne vie, laquelle quasi nous peut rendre semblables à la divinité. En outre, c'est le devoir des gens de bien (tels que veulent, ou devraient vouloir être les pontifes tant en effet qu'en réputation) penser, étudier et mettre en œuvre ce qu'ils entendent que les hommes doivent par charité les uns aux autres, à savoir secourir aux malades, débiles, pauvres et destitués, en les soulageant et aidant de service et sollicitation, bienfaits et compassion, car tel est l'office et devoir auquel le pontife et les siens se doivent exercer. Pourquoi je veux déduire cette chose pour savoir

à qui touche de faire tout ce bien, ou aux grands prélats, ou aux moindres. Et pour venir à mon entente, je commencerai par les cloîtres.

Il est deux espèces de cloîtres, l'une en quoi certains personnages sont clos tellement que jamais n'en sortent, si ce n'est pour aller à l'église ou à quelque procession générale, l'autre n'est pas du tout si très austère, car nul n'y est contraint d'y faire résidence à perpétuité. Puis il en y a d'aucuns pour les hommes, d'autres pour les femmes. Pour donc assigner le lieu où doivent être les cloîtres des filles ou vierges, sachez que je n'improove point qu'ils soient dans le cœur d'une ville, et aussi ne trouve pas bon qu'on les en mette totalement dehors. Car combien que la solitude pourra être cause qu'il y aura tant moins de solliciteurs importuns, toutefois en contrechange les religieuses y auront plus de loisir et licence d'exécuter leurs affections humaines, si elles sont tentées, vu qu'il n'y aura point d'arbitres ou contrôleurs, comme dedans la ville, où plusieurs peuvent prendre garde aux indignités qui se commettent et en dissuader les délinquants. Or donc pour bien faire, il faut surtout prévoir à ce qu'en toutes les deux manières de cloîtres les femmes ne pensent pas seulement à corrompre leur vœu de chasteté, mais d'abondant qu'elles ne puissent. Et pour venir à cet effet, en premier lieu il est besoin de si bien étouper les passages, qu'aucun n'y puisse tourner sans se rendre sur le champ suspect de vilenie.

Quant est à moi, je suis d'avis que l'on ne doit pas plus curieusement fermer de fosses et remparts un fort de quelques gens de guerre que de bonnes et hautes murailles le cloître de ces nonnains, auxquels ne faut faire aucune ouverture, par où puissent passer je ne dis pas les expugnateurs de chasteté, mais seulement les regards ou paroles qui servent des flambeaux pour enflammer les cœurs et les abatre. La lumière donc sera reçue par dedans et proviendra de l'aire découverte à l'entour de laquelle y aura un portique à promener, le dortoir, le réfectoire, l'infirmerie, avec autres membres du logis qui sont nécessaires à l'usage, et dont l'on se sert ordinairement en autres maisons particulières, tous lesquels seront disposés en places propres et convenables.

Je ne serais pas d'avis qu'il y eût faute de quelque jardin et petit pré, non pour servir de volupté mais pour récréer l'esprit. Et afin que tel enclos se puisse commodément avoir, il ne sera que bon d'éloigner un peu ces monastères hors la passe des citoyens.

[f. 83v^o]

Les couvents et cloîtres des hommes seront mieux aux champs qu'à la ville, à raison que tant moins ira de peuple, lequel bien souvent ne sert que de troubler tranquillité de religieux qui se sont bannis du monde pour vivre en contemplation et mener vie solitaire.

Je conseille donc lesdits monastères tant d'hommes que de femmes, soient assis en lieux les plus sains que l'on pourra choisir, pour garder que les personnages rendus là-dedans ne soient trop tourmentés de maladies, car elles les garderaient d'employer leurs pensées à la méditation des choses saintes et pourraient facilement consumer leurs corps affligés de jeunes, veilles, longues études et oraisons continuelles.

Mais encore vaudrait bien que le lieu d'un monastère d'hommes exclus de la ville, soit fort et assuré de la nature, afin qu'une riblerie de voleurs, ou quelque course d'ennemis, ne pût saccager en peu d'heures les biens de léans. Encore pour y obvier, ce ne serait sinon bien fait que de le fermer de fosses, bonnes murailles et tournelles, selon que la dévotion du lieu permettra.

La demeure aussi des gens de bien voulant conjoindre l'étude des bonnes lettres avec la religion, afin que plus aisément selon l'état qu'ils ont pris, ils puissent donner conseil aux gens qui en auront à faire, ne doit être trop enveloppé du tumulte des artisans, ni trop éloigné de la fréquentation des bourgeois, et ce tant à cause qu'ils sont en grande nombre d'eux-mêmes qu'aussi parce que beaucoup de gens s'y amassent pour les ouïr prêcher et traiter ou disputer de choses sacrées et saintes, et à cette cause est besoin qu'il y ait un manoir bien ample, et cestui-là sera bien situé près des hôtelleries communes, ateliers d'ouvrages publics, théâtres, cirques et autres places où la multitude se transporte souvent pour son plaisir. Car les frères y pourront fréquenter et au moyen de leurs bonnes persuasions, retirer maintes gens de vices à vertu, même de grasse et lourde ignorance les évoquer à la connaissance des chose bonnes et salutaires.

*Des palestres, auditoires et écoles publiques, ensemble des lieux ou hôpitaux
pour retirer aucunes personnes impotentes abattues de maladie, autant les hommes que les femmes.*
Chapitre huitième.

Au temps antique (principalement entre les Grecs) on avait accoutumé de faire certains édifices dans les villes, qui se nommaient communément palestres, et là s'assemblaient les philosophes pour conférer des bons arts et sciences. Il y avait en ces logis plusieurs espaces fenêtrés pour avoir vue et sièges disposés par ordre, semblablement s'y trouvaient des portiques environnant un parterre bien garni d'herbe verte, et revêtu de diverses fleurettes. À la vérité, ces lieux conviennent bien à cette manière de religieux dont nous avons parlé à la fin de notre chapitre précédent ; et quant à moi je voudrais (s'il était possible) que ceux qui se délectent des bonnes lettres, demeurassent résidemment avec les professeurs d'icelles, et qu'ils y fussent en plaisir, sans aucun destourbier, ni se souler trop d'une chose. À cette occasion je dresserai ici un portique, une aire et telles autres particularités, en sorte que l'on ne pourra plus rien désirer pour la commodité d'une demeure.

f. 84

En hiver donc ces lieux seront battus de soleil tiède et tempéré, et en été il y aura force ombre, rafraîchie d'un petit vent agréable et doux à souhait. Mais je traiterai de ces délices plus distinctement en endroit convenable.

Si bon vous semble de bâtir quelques auditoires publics ou bien écoles où les doctes puissent enseigner les ignorants, faites que cela soit en place franche, également opportune à tous les habitants, et prenez garde surtout que les tumultes des forgerons n'y empêchent, qu'il n'y ait point de mauvaises senteurs, que les lascivités des gens oiseux n'y soient admises ni reçues, qu'il sente sa solitude, soit estimé digne retraite d'hommes occupés en choses exquises, rares et de grande importance, même qu'il y ait trop plus de majesté que de joliveté.

Finalement à ce que le pontife puisse exercer les œuvres de miséricorde envers les impuissant et dénué de biens, il est raisonnable d'édifier un lieu où il y ait diversité de membres et qui soit conduit par une grande prudence, car il faut que les pauvres sains et les malades soient séparés d'ensemble, et requiert le bon ordre, qu'en voulant secourir un petit nombre de personnes inutiles, cela ne fasse tomber en inconvénient plusieurs qui peuvent bien servir.

Certainement il y a eu par le passé des princes en Italie, lesquels avaient ordonné par exprès que ce[tt]e manière de bélires déchirés tant en leurs membres qu'en leurs habillements, que l'on appelle communément quémands vagabonds, n'allassent par les villes pour chauffer leur vie de maison en maison, et soudain qu'ils y étaient entrés, on leur faisait commandement de n'y séjourner plus de trois jours, s'ils ne voulaient faire quelque labeur de leurs mains. Et disaient ces princes qu'il n'y a point de créature humaine tant meshaignée de son corps soit-elle, qui ne puisse faire quelque service aux autres hommes, voire que les aveugles mêmes peuvent bien aider aux cordiers. Mais s'il y en arrivait de grièvement malades, les magistrats ayant regard sur les étrangers, les distribuaient aux prélats moindres et pasteurs, chacun en son quartier, et par ce moyen tels pauvres impotents n'allaient importuner les bourgeois par les rues, et si n'était nul offensé de voir ces spectacles tant horribles.

L'on voit encore en Étrurie, qui est le pays de Toscane, où de toute ancienneté a fleuri le vrai zèle de religion, certains hôpitaux qui ont coûté un argent incroyable, et en ceux-là n'entre homme, soit du pays, ou étranger, à qui l'on ne baille par charité tout ce qui est requis pour le remettre sus. Mais à raison qu'aucuns malades sont infectés de lèpre et autres maladies contagieuses, de peur qu'ils ne gâtent les sains ou ceux qui peuvent retourner en convalescence, je suis d'avis que leurs retraites se fassent toutes distinctes et séparées.

Les antiques ne soulaient bâtir des temples aux dieux Apollo<n>, Esculape, Santé, et autres qu'ils estimaient propices pour conserver le bon portement des humains, ou le leur rendre quand il était perdu, sinon en lieux bien aérés et salutaires, même où vents frais ne soufflassent et

où n'y eût grande abondance d'eaux pures et délicates à boire ; et ce faisaient-ils afin que les malades y étant apportés s'en trouvassent plutôt guéris, non seulement par l'aide de ces dieux, mais aussi pour le bénéfice du pourpris. À cette cause si nous voulons suivre leur voie, nous choisirons des lieux les plus sains que pourrons trouver, pour y mettre ces malades tant en commun, comme en particulier, et me semble qu'il ne sera que bon de les choisir secs, non humides, pierreux et non fort terrestres, même continuellement battus et essuyés des vents, non trop brûlés des rayons du soleil mais aucune-

[f. 84v^o]

ment tempérés d'une tiédeté modérée. Car il n'est rien plus véritable que les humidités sont le nourrissement de pourriture, et voit on ordinairement que nature se resurgit en toutes choses d'attrempance moyenne, et aussi la santé n'est autre chose qu'une complexion assaisonnée de bon tempérament. Même il n'y a point de doute que le moyen contente toujours plus que ne font le trop ou le peu.

Au demeurant les contagieux ne soient seulement tenus hors la ville, mais (qui plus est) mis assez loin des voies et passages publics, et quant aux autres, on les peut bien garder dedans la ville.

Les logis des uns et des autres soient compartis en telle sorte que ceux qui recouvreront santé, se puissent retirer hors d'avec les malades, et en outre lieux à part se mettent les incurables, qu'il faut recevoir plus par charité que pour tâcher à les guérir, et là les faut entretenir tant qu'il plaira à Dieux les conserver en vie : en ce nombre sont les vieillards trop usés et ceux qui ont perdu l'entendement.

Notez qu'il convient mettre les hommes et les femmes séparément, soit qu'elles se trouvent malades ou qu'elles gardent les autres en litière. Et comme il y a des serviteurs en toutes maisons qui se doivent mieux loger les uns que les autres, ainsi faut-il que certains personnages en ces hôpitaux soient logés les uns en commun et les autres en chambres retirées, chose qui se pourra facilement connaître tant par la raison de cures qui se devront faire que pour leurs qualités et mérites d'avoir places à part. Mais ce n'est mon intention de poursuivre cette matière plus longuement, ains n'en veux autre chose dire, sinon que toutes ces particularités doivent être à pur et à plain observées et rendues commodés au possible à l'usage de tous les habitants, qui suffira pour cette fois, étant besoin que je poursuive par ordre ce qui reste et que j'ai proposé de faire.

De la cour des sénateurs, chambres des jugements, temple, prétoire et leurs appartenances.

Chapitre neuvième.

Nous avons dit qu'il y a deux parties de république, à savoir l'une sacrée et l'autre profane. De la première il a été parlé à suffisance, même de la seconde se sont touchés aucuns points en passant, au lieu où nous avons traité comment l'assemblée du Sénat et le jugement se pourraient faire en la maison du prince, par quoi il faut ajouter ici en bref ce qui peut rester de cette matière et incontinent après, je convertirai mon propos au fort ou camp d'un chef de guerre, et puis à l'armée de mer, si que finalement se pourront expédier les choses qui appartaient aux particuliers.

Les antiques avaient coutume d'assembler le Sénat dedans les temples, mais le temps apporta depuis qu'il se tenait dehors les villes. Toutefois il fut avisé que tant pour la majesté que pour mieux administrer les négoes publics, l'on bâtit une maison propice pour l'assemblée des seigneurs qui en feraient, lesquels n'auraient l'occasion de se cacher du long chemin, contraire à leur âge caduque et ne retarderaient d'aller au conseil pour l'incommodité du lieu, ains s'y trouveraient volontiers afin de convenir ensemble et deviser longtemps les uns avec les autres. Voilà pourquoi il fut

f. 85

conclu que l'on ferait la cour des sénateurs au milieu de la ville, et tout d'une venue la chambre des jugements, avec le temple, au plus près qu'ils en pourraient être. Ce n'était pas (certes)

seulement afin que ceux qui sont détenus d'ambition, et s'occupent à plaider, eussent plus grande commodité de satisfaire à tous deux sans interrompre leur étude ou pratique, mais aussi à ce que les seigneurs du conseil (qui sont pour la plupart tous enclins à dévotion au moyen de leur âge) après avoir fait leurs prières à Dieu, se pussent transporter du temple à l'administration de leurs offices, sans perdre temps ni heure. Davantage cela tiendrait à ce que si quelquefois un prince étranger, ou aucuns ambassadeurs voulaient voir le Sénat assemblé, l'honneur de la République fut gardé, en ayant un lieu où l'on peut dignement recevoir ces personnages selon leur qualité, et celle de la ville.

Or ne faut-il en ces édifices publics rien oublier ou mettre en nonchalance, qui fasse pour commodément recevoir la multitude des citoyens, la retenir en toute honnêteté, puis lui donner issue facile et opportune. Mais surtout faut prendre garde à ce qu'il n'y ait nul défaut à l'endroit des passages, lumières, espaces, et autres telles choses qui doivent servir à l'usage. Singulièrement au prétoire (ou plusieurs différends se décident) est-il besoin d'avoir grand nombre d'ouvertures et qui soient plus grandes et plus aisées que celles de la chambre du conseil et du temple. Pareillement il est nécessaire que la voie pour aller au conseil soit non moins forte et bien munie, qu'honnêteté et de belle apparence, ce tant pour plusieurs raisons qu'entre autres pour obvier qu'une troupe téméraire de gens forcenés du menu peuple séditieux, émue par quelque chef mutin, ne puisse à son plaisir faire outrage aux seigneurs du conseil jusques à les tuer par aventure. À ceste cause je dis qu'il faut faire devant leur palais un portique, une basse cour et tels autres membres de logis, où les serviteurs et clients en attendant leurs maîtres et patrons puissent (advenant le besoin) soutenir l'impétuosité de ces présomptueux, jusques à ce qu'on y ait mis bon ordre.

Je ne veux oublier en cet endroit, qu'en tous lieux où l'on veut bien distinctement ouïr les paroles des plaidants, chantres, disputants ou faisant de tels actes, les voûtes n'y sont aucunement propices, parce qu'elles rabattent la voix, mais les planchers de bois y sont assez commodes, pour autant que leur naturel est d'être résonnants d'eux-mêmes.

Des trois espèces de camp, qui se peuvent dresser en plaine campagne: et comment on les doit fossoyer, suivant l'opinion de plusieurs.
Chapitre dixième.

Pour bien asseoir ou situer un camp, il est besoin de recourir à toutes les particularités que nous avons déduites en nos précédents livres, en traitant de l'assiette des villes, car à la vérité ces camps sont comme lieux propres pour y semer ou planter des villes, et pourra l'on trouver plusieurs d'icelles être situées aux lieux mêmes où certains sages conducteurs d'armées avaient autrefois mis leur camp. Mais pour bien dresser ces camps, les choses que je vois déduire sont des plus nécessaires.

[f. 85v^o]

Premièrement il faut entendre à quoi et pourquoi l'on les dresse: la preuve est toute évidente, que qui ne craindrait les soudaines émotions de guerre qui se font par une grande force d'ennemis, l'on n'aurait que faire d'y employer sa peine, car tout le monde jugerait que ce serait un labeur inutile. À cette cause il est requis que l'on se donne garde des ennemis, dont les aucuns sont égaux d'armes et de puissance et les autres beaucoup plus âpres et robustes. Ce que considéré fera que nous ordonnerons trois diverses manières de camp. La première volante ou marchante par pays, de laquelle on se sert communément pour aller affronter une pareille troupe, et donner une bonne charge, ou aucunes fois pour mettre les soldats en assurance ou (suivant d'autres occasions) pour se mieux loger que du commencement, si que l'on puisse exécuter une magnanime et louable entreprise.

La seconde espèce de camp est permanente ou arrêtée, par cette là se dispose le sage conducteur d'armée, de presser et vaincre son ennemi, s'il le voit défiant de ses forces, quand il se sera retiré en quelque lieu fort.

La tierce est celle où vous pouvez soutenir l'effort de votre ennemi, s'il vous vient assaillir, de sorte que par ennui de trop longtemps tenir le siège, ou la fâcherie de plusieurs escarmouches, il est contraint de faire la retraite.

En toutes ces trois faut premièrement donner ordre qu'à tout soit si bien pourvue de toutes parts, qu'il n'y ait nécessité d'aucune chose pour la protection et sauvegarde des vos gens, même pour soutenir et rompre les forces de votre ennemi, advenant que vous eussiez avantage sur lui. Qui plus est, vous devez tenir main à ce que tant qu'il vous sera possible, votre ennemi se trouve en indigence de toutes choses, au moyen desquelles il vous pourrait grever, ou se maintenir sans dommage ou danger. À cette cause il est besoin se saisir avant toute œuvre d'une opportunité de lieu, environ lequel on puisse trouver abondance de vivres et autres munitions, ou qu'on puisse apporter sans rien craindre, même recevoir un secours s'il était envoyé par vos confédérés.

L'eau, les vivres, les fourrages, les bois et telles opportunités y seront en bonne suffisance, sans les aller quérir trop loin ; et devra être la voie facile, que vos gens se puissent retirer en sûreté, sans rencontre qui leur soit pernicieuse, mais au contraire qu'ils aient le moyen de courir et rentrer sur l'ennemi toutes et quantes fois qu'ils en auront envie, chose qui lui soit totalement déniée, et ne le puisse faire qu'à merveilleuse peine.

Je voudrais quant à moi qu'un camp fût assis par si bonne industrie, que ceux de mon partie pussent voir tout le pourpris des ennemis, afin qu'ils ne s'efforcent de dresser aucune entreprise qu'elle ne fût incontinent découverte. Donc pour plus grande sûreté, le lieu auquel vous camperez, soit muni tout alentours de fosses, précipices ou autres accès difficiles, en manière qu'un grand effort ne vous sache surprendre, n'y (qui moins est) vous assaillir, sans grande perte en tous événements ; et si d'aventure il vous pouvait aborder, que son artillerie ne soit pour faire grand effet, même ne sache demeurer en ce lieu sans crainte d'un inconvénient terrible.

Si le cas est que vous puissiez avoir toutes ces commodités, je suis d'avis que ne les laissiez perdre. Mais si le contraire succède, il faudra pour le mieux considérer quelle sorte de camp vous devrez dresser, car il faut qu'un camp qui doit résider lon-

f. 86

guement en un lieu soit beaucoup plus fort et mieux muni qu'un volant. Et s'il est en plate campagne, il a besoin de beaucoup plus grande industrie pour le fortifier, que s'il était en montagne ou autre lieu difficile d'accès. Mais je commencerai par le volant à raison que l'usage en est plus commun.

Plusieurs gens de guerre estiment que la mutation de camp de place en autre, est souventes fois propice à la santé des soldats. Quoi qu'il en soit, pour bien loger une armée, il faut surtout considérer lequel vaut mieux, ou la mettre sur le pays des ennemis, ou la tenir dessus la terre propre.

À la vérité Xénophon dit que pour le changement de lieu vos contraires sont molestés et vos gens en ont plus d'aisance par quoi (quant est à moi) je suis d'opinion que le général du camp a plus de gloire de marcher sur les terres de son ennemi que de se tenir sur les siennes, mais aussi qu'il est beaucoup plus sûr d'attendre les adversaires en son pays que les aller combattre dans le leur, car on se peut advenant une route se retirer plus à l'aise en quelque place forte, que l'on ne ferait pas après les passages fermés.

Disons donc qu'un camp bien clos en une région que l'on veut réduire ou tenir en obéissance, est une chose presque pareille à une forteresse dans quelque ville. Aussi faut il que l'un et l'autre aient commodité de retour promptement les siens, et faciles issues ou saillies pour faire des courses sur les ennemis. Or il y a diverses modes de bien clore et fermer lesdits camps. Car les anglais habitants de la Grande-Bretagne, se fortifient de pieux portant dix pieds de long, bien aiguisés et brûlés par les bouts, dont l'un est fiché bien avant en terre et l'autre tourné contre leurs malveillants pour les arrêter court, s'ils voulaient faire effort.

César dit que les Gaulois s'enfermaient en son temps du charroi de leur bagage, et de cela faisaient leur défense, même affirme que les Thraces usèrent de ce[tt]e façon contre Alexandre de

Macédoine.

Les Nerviens ou peuples de Tournai soulaient couper des jeunes arbres et entrelacer bien dru les branches pour faire haie, afin de retarder les gens de cheval adversaires.

Arrien écrit que Néarque [Néarque], capitaine dudit Alexandre, naviguant sur la mer d'Inde, après avoir mis ces gens en terre, environna son camp d'une bonne muraille pour être plus assuré de l'assaut des barbares.

Les Romains aussi avaient coutume de prévoir et pourvoir à toutes les occurrences tant du temps que de la fortune, et faire en sorte qu'ils n'avaient occasion de se repentir après le coup. À cette cause ils n'exercitaient moins leurs soldats à fortifier leurs loges, qu'à toutes autres particularités concernant les ruses de guerre, ne faisaient si grand cas de défaire leurs ennemis que de bien garder leurs gens. Davantage ils se contentaient souvent de pouvoir soutenir l'impétuosité des adversaires, rendre leurs entreprises vaines et les chasser avec le temps hors de la place, estimant cette ruse grande partie de la victoire ; et pour cet effet entendaient volontiers les opinions de tous hommes, et leurs inventions s'ils en avaient aucunes pourpensées, puis les mettaient en exécution, si elles faisaient pour la commodité de leur salut. Mais entre autres choses, s'ils ne pouvaient se camper en lieu haut fortifié des précipices, ils faisaient faire de grandes fosses profondes tout autour de leurs loges, et les ramparaient de la terre qui était jetée en dedans, laquelle se

[f. 86v^o]

mettoit entre des fortes claies en manière des gabions, et de cela ordonnaient leurs clôtures.

De la commode assiette de camps terrestres pour y séjournes, ensemble de leur grandeur, forme et parties.

Chapitre onzième.

Nous ensuivrons les façons de faire desdits Romains en cet endroit, si que camperons en lieu non seulement aisé et propice, mais davantage si commode, qu'à grand'peine peut-on trouver autre qui le passât, et d'abondant outre ce que nous avons raconté, sera bon qu'il soit sec, non fangeux, ni sujet à regorgements de rivières, ains de telle situation, qu'il soit au délivre pour les tiens, et nullement empêché de quelque côté que ce soit, mais ne laisse rien de sûr à l'ennemi. Il ne faut point que mauvaise eau dormante en soit trop voisine, ni que la bonne en soit trop éloigné et quand il y aurait des fontaines dedans l'enclos, la compagnie ne s'en porterait que mieux.

Mais si c'étaient ruisseaux ou fleuves, on les pourrait bien opposer aux adversaires devant le siège ; et s'il n'est pas possible d'y avoir l'un ni l'autre, le général du camp donnera ordre que pour le moins il ne faille aller guère loin pour faire quelque provision d'eau.

Le pourpris du camp sera convenable à la multitude des soldats et non si vague ou spacieux qu'étant les sentinelles assises, il ne puisse être gardé et défendu par les soldats changeant de rang les uns après les autres, sans se lasser. Aussi ne sera-il point si étroit que les espaces ne soient suffisantes pour les soldats à se manier selon l'affaire qui surviendra.

Lycurgue a toujours estimé que les angles sont dommageables en toutes fermetures de camp, et de fait il se servait en cela de formes rondes. Si ce n'était qu'il eût derrière soi quelque montagne, fleuve ou bien forte muraille. Ce nonobstant, il s'est trouvé plusieurs autres capitaines à qui la carrure a bien plu. Quoi qu'il en soit, nous maintenant accommoderons nos assiettes selon le temps et les occurrences qui se présenteront, nous servant de la nature des lieux, tant pour assaillir ou escarmoucher nos ennemis que pour soutenir leurs efforts, selon que la raison voudra. Alentour de notre dit camp nous ferons des fosses si larges et si profondes qu'à male peine les puisse-t-on combler sans trop grand excès de matière et sans y mettre un bien long temps. Même quand ils feraient doubles, l'assurance n'en vaudrait que mieux.

Les antiques soulaient observer (sous espèce de religion) de les faire en nombre impair de pieds et ne leur en donnaient communément que quinze de largeur sur neuf de profondeur.

Pour bien faire, il faut tailler leurs flancs en ligne perpendiculaire ou à plomb, afin qu'ils

soient aussi larges par bas comme par haut. Mais pour garder que la terre ne s'éboule en quelque endroit, on y pourra donner ordre par une douve en glacis ou en pente, tellement que le fond soit un petit peu plus étroit que le dessus. Et si cela se fait en plaine campagne, on les pourra bien remplir d'eau par conduits cavés jusques au nivellement de la rivière, ou de la mer si elle est près ; et s'il ne pouvait être, on les rendra malaisées à l'ennemi par pieux aigus fichés dedans, chausse-

f. 87
trappes, broches et chardons de fer, disposés comme il est requis. Étant ces tranchées parfaites, l'on fera le rempart si épais qu'il ne puisse être démoli par violence de machines à trait, et si haut élevé que non seulement on n'y puisse jeter des crosses de fer pour l'abattre, ains qu'à grand peine puisse-t-on de la main tirer par dessus pour navrer ou épouvanter les soldats qui seraient ordonnés à la défense. Et pour venir facilement au bout de cela, l'on se sert de la terre qui est tirée du fossé.

Les anciens ont éprouvé en cet ouvrage que les mottes ou gazeaux de pré avec leur herbe naturelle y sont de merveilleuse utilité. Mais certaines autres y couchent entre les gazons des lits de verges de saules verts, ou autres telles inventions, tout au long, car cela rend la clôture plus forte, vu qu'elles germent en terre et par l'entrelacement des filets de leurs racines affermissent tellement l'ouvrage que la terrasse ne peut s'ébouler.

Au long du dedans du bord du fossé et du dehors de la levée soient plantées des haies d'épines entremêlées de picquons de fer, comme brochés de hérisson et autres pointes barbelées pour empêcher que l'ennemi n'y puisse monter et venir au combat main à main.

Encore au-dessus de ce rempart il est bon de faire une ceinture de pieux de chêne doubles, fortifiés de traversants et garnis tout atour de claies, l'entredeux rempli de terre, ou bien craie pilée à fine force. Et davantage il ne ferait point mauvais d'asseoir dessus aucuns fourchons pour faire des taudis, derrière lesquels se pussent retirer les défendants. Même pour le faire court, l'on n'y omettra chose qui soit valable pour garder que les adversaires ne puissent faire brèche et moins entrer dedans le fort, voire au moyen de quoi vos gens de guerre soient en plus grande sûreté. Sur les bords de ces remparts se lèveront des tours de cent en cent pieds, ou en moindre espace si métier est, et principalement ès les endroits où les assauts se pourront donner, plus drues et plus hautes, afin qu'on en puisse repousser et culbuter l'ennemi s'efforçant d'entrer dans le camp.

Le prétoire ou pavillon du général, dont dessus à été parlé, ensemble les portes quintane et décumane, avec autres qui ont leur noms selon que l'on use au camp, seront situées en lieux propres et bien assurés, tant pour faire saillies et surprises que pour aller à la provision et recueillir les soldats venant de l'escarmouche.

Ces particularités ainsi réduites sont plus nécessaires pour un camp qui veut faire séjour que pour un qui marche en pays, mais pource qu'il est raisonnable de pourvoir à toutes occurrences que le temps ou la fortune pourraient apporter, l'on ne fera (par mon conseil) peu de compte des choses que nous avons dit pour l'assurance d'un camp à demeurer, principalement pour soutenir un siège, l'on y fera (s'il est possible) toutes les choses, ou semblables, que nous avons spécifiées en la retraite du tyran.

La forteresse (à dire le vrai) est une œuvre pour tenir contre un siège ; et semble que les citoyens lui portent à jamais une mauvaise affection, au moyen de quoi le guet ordinaire qu'il convient asseoir jour et nuit pour la garder, est une très étroite espèce de tenir camp, d'autant que les mêmes sujets cherchent toujours l'occasion de satisfaire à leur appétit de vengeance pour la ruiner et abattre. Par quoi il faut (comme nous avons dit) donner ordre à ce qu'elle soit forte et puissante, appareillée à se dé-

[f. 87v^o]

fendre et commode à bien repousser les furies des assaillants, jusques à rendre leurs efforts inutiles, elle demeurant en vigueur, nonobstant l'opiniâtreté [opiniâtreté] du siège.

À faire aussi dresser un camp pour enclorre les adversaires et les presser jusques à l'extrémité, il n'y a faudra rien oublier de tout ce qui a été mis en termes ci-dessus, mais l'observer

longuement de point en point, à raison que plusieurs hommes de bon jugement disent que les hasards de la guerre sont tels que bien souvent ceux qui assiègent, se trouvent eux-mêmes assiégés, et pourtant est requis de ne prendre moins garde à ce qu'il faut faire pour ne laisser opprimer, soit par l'audace ou industrie des ennemis, ou la négligence de vos gens mêmes qu'à ce que vous pouvez mettre en exception pour venir au-dessus de votre entreprise, pour laquelle mener à fin, les assauts vigoureux et l'étroite clôture sont propices et nécessaires, comme aussi sont pour se garder de dommage, la résistance et la prémunition.

Or tout le but des assaillants est d'entrer par force dedans votre place, ou de gagner vos munitions, choses qui peuvent advenir par divers moyens, dont je ne traiterai en cet endroit, ni aussi des échelles pour monter amont en dépit des défendants, ni des mines, ou bastilles mouvantes, non des machines offensives, ni semblablement de tout l'autre équipage qui se dresse pour emporter une place d'assaut, en jetant feu, eau et telles choses que nature nous prête en abondance. Car ce n'est pas ici le lieu d'en deviser, mais j'en parlerai plus à plain là où le propos s'offrira des tourments et machines belliques. Toutefois en passant je ne tairai ce petit mot, que contre les impétuosités des engins à trait, l'on y peut opposer des pièces de merrain, mantelets, gabions, cordages, fagots, sacs de laine et de paille, ou d'autres matières amortissantes le coup ; et de tant feront ces choses plus grand effet qu'elles sont obéissantes, et non fortement attachées. Et pour bien résister au feu, il ne les faut que mouiller de vinaigre, ou les couvrir de fange, et puis leur faire une côte de brique ou de tuile par dessus. Et si vous les voulez garder des eaux, qu'elles ne détrempent le mortier tenant ladite côte, couvrez cela de peaux à tout le poil, lesquelles aussi afin qu'on ne les rompe, jetez dessus des contrepointes, matteraz [matelas] ou loudiers mouillés, et on ne leur fera que peu ou point de mal.

Si vous voulez bien assiéger une forteresse et la tenir de court, faites vos approches le plus près de murailles que possible sera, et ce pour plusieurs causes, mais entre autres afin que n'ayez plus à faire grand chemin pour venir à l'assaut ; que vos soldats en aient tant moins de peine, que n'ayez besoin de tant d'attirail comme si vous en étiez loin qu'il ne faille faire excessive dépense, et ne soyez contraint de tenir grand guet. Toutefois je ne veux pas dire que votre siège en doive être si près que les habitant puissent tirer en bute contre vous et tuer vos gens en faisant le devoir de leurs charges. Mais si vous pouvez tant faire que la voie des vivres et autres secours soit coupée aux assiégés, je dis que ce sera merveilleusement bien besogné pour parvenir à votre entente.

Mêmement, si vous saisissez les passages, occupez les ponts, gués et autres échappatoires, les encloyant ou de gros pans de fût, ou de quelque puissante muraille ; encore si vous leur ôtez la commodité des étangs, marais, fleuves, montagnes, les ceignant de forte et bonne clôture, vous en aurez marché comme à

f. 88

souhait, par especial si vous donnez ordre à ce que les eaux regorgent si haut qu'elles couvrent le plats pays, et noient les vallées. Mais il ne faut pas oublier ce qui vous est nécessaire pour la résistance et prémunition, ains devez de votre côté vous bien fermer des tranchées, remparts, bastions et autres telles assurances, tant pour doute de ceux que tenez assiégés que de leurs alliés et confédérés que vous pourraient surprendre en désarroi et par aventure mettre en route. Et pour bien voir tout à l'entour de vous, il est convenable de faire dresser en certains lieux propices, quelques échauguettes, qui découvriront s'il y a point d'embûches, pour attraper les soldats allant au fourrage, avec leurs chevaux et charrois. Toutefois il est à noter que les bandes ne doivent être si éloignées l'une de l'autre qu'elles ne puissent à un signe obéir au mandement du général de l'armée, et combattre quand bon lui semblera, ou s'il se faisait une surprise, que l'une puisse promptement donner aide et de secours à l'autre.

Certainement il me semble qu'en cet endroit ne sortirai de propos, en récitant ce qu'Appian [Appien] Alexandrin a mis en son histoire d'Octavian [Octave] Auguste, quand il tenait Luce Antoine son ennemi assiégé à Pérouse, c'est qu'il fit renforcer son camp d'une tranchée longue de cinquante et six stades, creuse de trente pieds et s'étendant jusques au Tibre ; et encore non

content de ce, fit sur le bord lever une muraille haute et massive tant qui était requis et la garnit de bien mille cinq cent tourelles de charpenterie, qui portaient de hauteur soixante pieds du moins ; et tellement fit son ouvrage que les assiégés n'étaient moins enserrés que forclos de pouvoir faire mal n[i] dommage à son armée, par quelque côté que ce fût. Qui suffira pour la description des camps terrestre, si je n'avais par aventure omis à dire qu'il faut toujours choisir le plus digne et apparent lieu que l'on saurait trouver, pour y planter les étendards de la république dont est l'armée, afin qu'ils soient vus en grande majesté: et que là se puissent faire en toute solennité et révérence les cérémonies des divins sacrifices, et les magistrats et capitaines de guerre s'assembler au parquet et conseil pour donner ordre à ce qu'il convient exécuter.

Des navires et leurs parties : ensemble des armées de mer et de leurs munitions nécessaires.
Chapitre douzième.

Il y aura (par aventure) aucuns qui diront que l'on ne peut faire des forteresses ou camps sur la mer et maintiendront qu'on use de vaisseaux comme d'éléphants aquatiques, qui se gouvernent avec leurs freins. Encore pour mieux corroborer leur opinion, mettront en avant que les ports auraient plutôt usage de forteresses marines, que non lesdits navires. Toutefois, ils en trouveront d'autres soutenant le contraire et affirmant qu'un navire n'est autre chose fors un château mouvant et cheminant sur l'eau. Mais laissons toutes ces disputes et disons seulement que cestui notre art d'architecture a deux points principaux par lesquels tant les capitaines de marine que les soldats militants dessous eux, sont en espérance de salut et ont moyen d'obtenir la victoire. L'un consiste

[f. 88v^o]

en bien charpenter et équiper les navires, l'autre a bien munir les ports, soit pour aller affronter l'ennemi ou pour soutenir ses efforts.

Le principal usage des navires est pour porter tant nos corps que nos meubles, et le plus prochain après, est que nous en puissions servir en temps de guerre et remédier aux inconvénients qui pourraient advenir. Ce néanmoins il peut avoir péril, ou du navire même, qu'il n'encoure fortune (car à cela son corps est sujet) ou il lui en peut sourdre extérieurement, comme par violence de vents, merveilleux coups de vagues, rochers cachés dans l'eau, bancs de sable et autres tels dangers ordinaires qui se présentent plus souvent qu'on ne voudrait. Ce nonobstant l'on y peut donner ordre par longue expérience du cours de la marine et par bien connaître les vents avec les terres où communément on navigue.

Mais quant à ce qui est à craindre de la part du navire, c'est que le bois ne soit pas bon ou que la charpenterie ne soit pas bien jointe ni calfeutrée ainsi qu'il appartient, à quoi faut prendre garde le plus soigneusement qu'il est possible.

Tout merrain est réprouvable qui se trouve éclatant, rompant, trop lourd et sujet à la pourriture. Et quant aux clous et chevilles pour l'assemblage, on les juge meilleurs d'airain que s'ils étaient de fer. Et à la vérité au temps que j'écrivais ce livre, l'on tira hors du lac de Nemorensis [Némi], le navire de l'Empereur Trajan, qui avait demeuré sous l'eau plus de treize cents ans. Et lors je vis que la matière de pin et de cyprès avait très bien résisté à la corruption, au moins que les tables qui en étaient faites et calfeutrées de côté et d'autre, de bonne braie propice à tel usage, n'étaient que peu ou point empirées. Mais aussi elles étaient (outre ce que dit est) recouvertes de lames de plomb, attachées à bons clous de métal.

Les architectes antiques prirent la forme de faire des navires sur les poissons qui nagent dedans l'eau, mais ce qui est le dos en iceux animaux est le ventre aux navires. Sur la quille, en lieu de tête, ils ont la proue. Et en lieu de queue, ils ont la poupe où est posé le gouvernail, puis en lieu d'ailerons pour nager, on y applique des rames. Il est deux sortes de navires, à savoir une pour porter grande charge et l'autre pour aller vite. Celle qui est la plus longue, se trouve la plus commode, spécialement pour faire course droite, mais celle qui est la plus courte, se gouverne plus facilement par le timon.

Au regard de celle qui est pour porter charge, je voudrais qu'elle ne soit moins longue que de trois fois sa largeur et que la légère n'eût moins de longueur que neuf fois la mesure de son large.

J'ai assez amplement parlé en mon livre intitulé *Navire* [*Navis*], de toutes les particularités requises à ces vaisseaux, par quoi je n'en dirai ici autre chose, sinon tant qu'il suffira pour accomplir ce qui est commencé.

Les parties d'un navire sont la quille, la poupe, la proue, les flancs tant d'une part que d'autre, le gouvernail, les cordages et voiles, qui appartiennent à le faire avancer. Le vide ou ventre du navire pourra porter autant de charge que pèserait l'eau qu'il faudrait pour l'emplir.

La quille doit être toute droite et la charpenterie qui s'ajuste dessus faite de courbes, comme côtes de poisson et même les ais qui les couvrent. Et tant plus icelle quille sera large, plus portera le navire grand poids, mais elle en sera plus tardive.

La quille étroite et formée en arête, rendra le vaisseau plus agile. Mais si vous
f. 89

n'y boutez du laitage [lest] à puissance, il chancellera toujours puis d'un côté, puis d'autre.

Le fond ample et large est bien commode pour nager en eaux basses, mais l'étroit vaut mieux et se trouve plus assuré en haute mer.

Le vaisseau qui a les côtés et la proue bien relevés résiste vivement contre l'impétuosité des vagues, mais quand le vent est par trop rude, il est contraint d'aller à la boulingue et souventes fois de puiser.

Tant la proue sera faite en arête, mieux elle tranchera le flot, si que le navire en coulera plus légèrement. Et aussi tant plus sera la poupe rétrécie, plus se rendra-t-elle persévérante pour tenir bon contre le cours de l'eau.

Il faut que le ventre et l'estomac du navire soient forts et puissants à suffisance, même bien glissants et assez prompts, à ce qu'ils fendent et repoussent les vagues quand l'impétuosité des voiles et des rames le contraindront cingler vitemment. Mais après il est convenable que cela voise en adoucissant devers la poupe, à ce que le vaisseau comme de soi-même semble voler sur les ondes marines.

Le nombre des timons augmente la fermeté du navire, mais il diminue la vitesse. L'arbre ou le mât doit être aussi long que le corps du vaisseau se comporte. Et quant au reste des menues parcelles qui servent pour le navigage ou d'appareil pour le fait de la guerre, comme avirons, ancres, câbles, cordages, éperons, châteaux, ponts et autres tels ustensiles, je n'en ferai ici aucune mention. Mais dirai sans plus en passant, que les tronches et autres bois pendant aux côtés du navire et aussi les éperons que l'on met en la proue servent de beaucoup à l'encontre des impétuosités contraires, semblablement les arbres qui se dressent pour y mettre des hunes, les vergues, les esquifs renversés et levés en l'air pour s'en prévaloir comme de ponts de corde, sont de grande et de bonne défense et secourables au besoin.

Les antiques avaient accoutumé de mettre en la proue de leurs navires quelques engins qu'ils appelaient corbeaux, mais nos mariniers d'aujourd'hui munissent proues et poupes de châteaux communément appelés gaillards, pour garder le mât de danger, et les fortifient de matras, loudiers et contrepontes ou bien de cordages, sacs pleins de choses molles amortissant les coups de trait et autres semblables inventions, propices à rendre inutiles tous les efforts de l'ennemi. Même ont trouvé le moyen par un pont de cordes qu'ils tendent, d'empêcher que l'on ne puisse venir à bord, qui est certes une invention très belle et très profitable.

J'ai découvert en autre lieu la pratique de s'empavoiser en moins de rien quand ce vient au combat, pour se garder des flèches et des dards, en sorte que les assaillants ne se puissent retraire sans danger de leurs personnes. Même ai enseigné au contraire, comment (advenant le besoin) l'on se peut en l'instant contregarder de toute offense. Par quoi je ne le veuille répéter en cet endroit, ains me suffit d'en admonester seulement les gens de bon esprit. Et si ai davantage trouvé l'industrie pour faire que par un seul coup de maillet se puisse abattre le tillac tout à plat et contraindre ceux qui seraient montés dessus, à ruiner dans le fond du navire, puis le redresser à

moins de rien en son premier état. Encore est-ce de mon invention le moyen pour faire que toute une flotte de navires soit incontinent arse [brûlée] et brouie, tellement que tous ses soldats, matelots et autres personnages meurent de mort très misérable, chose qui n'est pas bonne à dire à cette endroit, mais (peut-être) m'en déchargerai-je en autre. Et notez ce-
[f. 89v^o]

pendant qu'il ne faut pas en toutes régions garder une même longueur, hauteur et amplitude, à bâtir tous les corps de navires. Car en la mer qu'on dit Pontique, un grand vaisseau qui ne peut être gouverné fors avec un grand nombre d'hommes, est dangereux et malaisé, principalement entre les détours des îles qui s'y trouvent et quand les vents soufflent tant soit peu fort. Au contraire dans le détroit des Gades (qui est maintenant Gibraltar) où la mer est contrainte, un petit navire peut être de léger englouti par les ondes.

Derechef à l'office de la marine appartient encore ou de fortifier et bien munir les ports ou bien encombrer et empêcher. La première chose se fait par une grosse masse ou moule que l'on jette au fond de la mer, par chaussées, par chaînes enfermant les navires et autres telles particularités, dont nous avons parlé au livre précédent. Mais pour garder un port que plus on n'y aborde, l'on fiche des pieux dedans ou le remplit-on de pierres. Et si on veut en fonder un tout neuf, l'on fait faire des formes, cataractes ou batardeaux d'ais ou de claies et les remplit-on de maçonnerie, puis les laisse-t-on effondrer et là-dessus s'assied le bâtiment. Mais si la nature du lieu ou la dépense trop excessive ne permettent que cela se fasse, à savoir si le fond était fangeux ou que l'eau soit trop creuse, en quel cas remède est de faire ce que je dirai.

[Illustration]

Prenez des muids ou tonneaux ou futaille, vides et les arrangez l'un sur l'autre et près à près, les attachant à des sommiers de bons bois, tant en long comme en large. Et pour mieux dire, donnez ordre qu'ils soient entreliés par lits. Toutefois avant ce faire, emplissez-les de matière sur quoi vous puissiez assoir fondement et vous aurez l'effet de votre entente. Mais si vous désirez d'en empêcher l'arrivée de votre ennemi, attachez à vos poutres des pieux serrés, mis en pointe contremont, en biais pour la rencontre ; ce faisant, nul de ses navires n'osera se mettre au hasard d'aborder, s'il ne voulait expressément se perdre.

Maintenant pour faire que l'on ne puisse brûler vos vaisseaux par feu volant, couvrez-les d'une bonne couche d'argile et les revêtez de mantelets de claies ainsi hourdis comme dit est, tant par dedans que par dehors. Davantage dressez

f. 90

des hunes et châteaux de défense où vous verrez qu'il en sera besoin. Ayez aussi grand nombre d'ancres en lieux propres et convenables, inconnus à votre ennemi, pour dompter le flot et les vagues.

Si vous avez grand suite de navires, ordonnez-les pour la bataille en forme de croissant ou semi-circulaire, et par ce moyen l'équipage en soutiendra trop mieux l'impétuosité des vents de la marée, même les autres n'auront pas tant de peine, qui est assez dit de cette matière.

Du questeur général d'armée et trésorier des guerres, ensemble des receveurs ordinaires et autres collecteurs de tailles ou gabelles et gens de tel état, qui doivent prendre garde aux vivres, même avoir la superintendance des greniers communs, domaine et crues extraordinaires, des armes et munitions, foires et marchés, ateliers où l'on bâtit les navires, haras et écuries du prince. Plus de trois sortes de prison et de leurs édifices, sans oublier les lieux où elles doivent être et les façons qu'il convient leur donner.

Chapitre treizième.

Puisque pour faire tant de choses il est besoin d'avoir des vivres et autres munitions nécessaires en quoi se fait merveilleuse dépense, la raison veut que je parle des magistrats qui doivent avoir superintendance dessus et les distribuer ainsi qu'il est requis.

Ceux-là donc président aux greniers communs à la monnaie, recettes, redditions de comptes, munitions pour le fait de la guerre, foires, marchés, ateliers pour charpenter navires,

haras, écuries ordinaires et autres telles particularités, dont il me semble que je dois peu parler, mais ce que j'en dirai est de grande importance. Il est assez notoire à tout le monde que les greniers communs, la trésorerie et la maison des munitions sur le fait de la guerre doivent avoir leurs places tout au beau milieu de la ville et en la partie la plus fréquentée du populaire, pour être en plus grande assurance et qu'on s'en puisse plus promptement servir au temps de la nécessité. Au regard de l'atelier et séjour des navires, il doit être éloigné des maisons de tous habitants pour éviter l'inconvénient du feu. Et il ne faut oublier à faire ses murailles fortes et entières depuis le rez-de-chaussée jusques au haut, même si exhausées qu'elles surmontent les couvertures des logis de léans, afin que s'il advenait quelque feu de méchef, cela puisse empêcher la flamme de voler sur les toits d'environ.

Les lieux des marchés et des foires où les marchands étrangers se doivent assembler, doit être assis près le bord de la marine ou sur la bouche de quelque grosse rivière ou bien en carrefour de voie militaire, qui est ce que l'on dit communément le grand chemin ferré.

À l'atelier et séjour des navires on fera (s'il est possible) que grandes eaux s'y viendront rendre, afin qu'advenant le besoin, on les y puisse facilement mener, tant pour les raccourter, que pour les mettre en flot. Et donnera-t-on ordre à faire que ladite eau y soit en perpétuel mouvement. Car si elle était croupissante, les vaisseaux en seraient plutôt pourris, même par l'humidité du vent Auster, lequel vient du midi, ou au contraire ils sont contregardés par les rayons du soleil d'Orient.

[f. 90v^o]

Les greniers qui se bâtissent pour tenir en réserve toutes provisions, demandent plus avoir l'air sec que le moite ou le pluvieux, chose de quoi nous parlerons plus à plein en traitant des logis convenables aux hommes particuliers. Car la raison de cela leur appartient expès, aussi bien aux greniers à sel, lesquels vous conduirez en cette sorte.

Jetez sur le plan ou parterre un lit de charbon de la hauteur d'une coudée et puis du sablon par-dessus, mêlé avec de bonne argile, jusques à la hauteur de trois palmes. Cela fait, mettez bien le tout à l'uni et puis le pavez de bon carreau de terre, tant recuit qu'il en soit tout noir, duquel aussi vous revêtirez les murailles par dedans. Mais si d'aventure, vous n'aviez assez de ce carreau, usez en son lieu de plaques de pierre équarrie, non pas de nature de tuf, ni suintante ou écaillante, ains de la plus dure qui se pourra trouver, et soit ladite croûte d'une coudée d'espois par-dedans œuvre. Puis encore la revêtez de bons doubleaux de charpenterie, bien joints et serrés l'un contre l'autre, même attachés à bons forts clous d'airain ou (qui vaudrait mieux) à bonnes fiches du même bois et faites que l'espace d'entre ce revêtement et la muraille soit rempli de roseaux, cannes ou genêts. Et si vous faisiez préalablement frotter de tous côtés icelui pan de fût, d'argile détrempee de lie ou marc d'huile, cela y ferait un grand bien.

Et si faut davantage que ces édifices publics soient munis de tours et bonnes défenses, afin de tenir bon (s'il est besoin) contre les ribleries et aguets tant des pillards ennemis que séditions tumultueuses de son propre et mutin populaire.

Maintenant il me semble que j'ai assez à plein traité des bâtiments publics et crois qu'il ne défauta mon discours sinon la description de ce qui appartient aux magistrats, à savoir des lieux et places où ils tiennent en sûre garde les malvivants, qui auraient commis aucun crime ou délit requérant punition. Et pour en dire mon avis, je trouve que les antiques soulaient avoir trois sortes de prisons. L'une où les immodestes et mal appris étaient serrés pour certain temps, afin d'être par nuit institués en bonnes mœurs et doctrines de certains professeurs des bons arts et sciences, si que de là en avant leur mauvaise et deshonnête vie se changeait en bonne et vertueuse. L'autre était pour les mauvais payeurs et autres insolents à ce que par ennui de longue détention, ils devinssent plus sages et mieux considérés. Et la tierce se réservait pour les criminels énormes, indignes de voir le ciel et de converser entre les gens de bien, même qui devaient de là à peu de jours être punis de mort selon leurs démérites ou condamnés en chartre et ténèbres perpétuelles.

Pour cette dernière espèce de prison si quelqu'un faisait faire une fosse sous terre, que l'on dit oubliette, plus semblante à un sépulcre horrible qu'à tout ce qui se peut représenter, cela serait plutôt pour se venger trop aigrement que pour l'exécution de loi ou autre droit ordonné par les hommes. Car supposé que les méchants perdus et déplorés méritent d'endurer toute extrémité de peine, si est ce que le vrai devoir d'un prince ou d'une république bien instituée est de préférer miséricorde à rigueur de justice. Par quoi c'est assez (ce me semble) que de clore ces lieux de bonne et puissante muraille et leur donner ouvertures convenables, même les voûter ainsi qu'il appartient, voire de sorte que les prisonniers n'en puissent

f. 91

jamais échapper, quelque chose qu'ils sachent faire. Et pour advenir à cette fin, une bonne épaisseur d'étoffe, grande profondeur des fondements, hauteur suffisante de maçonnerie et industrieuse liaison des pierres dures, non seulement avec du mortier, mais avec harpons ou de fer ou d'airain, qui sont un effet merveilleux en ceci. Ajoutez-y (si vous voulez) que les portes doivent être de bons gros doubleaux de merrain, bien ferrés de bandes, clous et ferrures, puis les fenêtres sûrement treillisées. Mais quelque chose qu'il y ait, encore advient-il souventes fois que ceux qui tâchent par toutes manières à se remettre en liberté et sont soigneux de leur salut, les rompent et débrisent, au moins si tant est qu'on leur donne loisir d'exécuter ce que peuvent en cet endroit les forces tant de l'esprit que de la nature. À cette cause je suis d'opinion que les personnages disant que l'œil d'un gardien ou geôlier vigilant est une prison de diamant, nous donnent singulièrement bon conseil. Mais poursuivons au résidu les façons de faire des antiques et leurs institutions de doctrine à ce convenable.

Il faut qu'il y ait en la prison des aiselements ou les captifs puissent purger nature et quelque poêle pour les garder du froid. Toutefois, il ne serait pas bon que l'un de ces lieux fût puant et que l'autre les gâtât de fumée. Et pour le dire en bref, tout le compartiment de la prison doit être conduit ainsi que je vais dire.

Premièrement, le plan doit être en un quartier de la ville assuré et fréquenté du peuple, la muraille du pourpris bonne et forte, montant en hauteur compétente et non trop affaiblie de diverses ouvertures, ains dûment munie de tours et galeries.

Depuis ce mur, par-dedans œuvre il faut laisser trois coudées d'espace jusques à la clôture des prisonniers, à ce que les valets du geôlier puissent aller la nuit par là et écouter les entreprises qui se pourraient faire pour rompre la prison.

L'espace du dedans de ce plan ou parterre doit être divisé après ainsi comme il s'en suit, à savoir que sur l'entrée il y ait une salle non sombre ni mélancolique où l'on détienne les jeunes gens volages pour recevoir doctrine et discipline.

Cette salle passée, ensuivra la demeure des gardes qui peuvent porter armes et bâtons de défense, pour obvier à tous inconvénients de surprise et doit être ce logis bien fortifié de gros barreaux de fer et autres choses qui sont pour assurance. Après, il faut qu'il y ait un préau où quelques gens se puissent promener à l'air quand l'occasion le permettra, et tout à l'entour des galeries couvertes, assises sur piliers ou colonnes par les entre-deux de quoi on pourra voir à l'aise dedans les chambres des prisonniers, non criminels, mais seulement débateurs et qui ne seront tous ensemble, ains séparés selon ce qu'il est requis.

À l'un des fronts de ce préau, sera faite une petite geôle étroite où les moins criminels pourront être tenus et en la plus sûre partie de tout le pourpris se garderont les malfaiteurs qui doivent recevoir la peine capitale.

Des édifices particuliers, et de leurs différences. Puis des métairies aux champs, de leur assiette et manœuvre, avec toutes les particularités requises d'y être observées.

Chapitre quatorzième.

Je viendrai maintenant aux édifices particuliers, et dirai que nous avons déjà déterminé qu'une maison n'est autre chose sinon une petite ville. À cette cause

[f. 91v^o]

quand on veut la bâtir, il faut préalablement considérer toutes les choses qui sont nécessaires à l'endroit d'une cité et en premier lieu que l'assiette soit saine : qu'elle ait toutes opportunités pour l'usage des habitants, en ce qui fait pour bien et heureusement vivre, et par espécial en abondance et tranquillité. Toutes lesquelles choses, ou du moins la plus grande partie je pense avoir déduit en mes livres précédents, même donné bien à entendre quelles elles sont ou doivent être de leur nature, et comment il en faut user. Ce néanmoins prenant ici d'ailleurs notre commencement, nous recommencerons comme s'ensuit, à rentrer en matière.

Il faut bâtir une maison particulière pour la conservation et entretènement de toute une famille, et afin qu'elle s'y repose le plus commodément que faire se pourra. Or ne sera l'assiette assez commode, si l'on ne peut avoir dessous les mêmes toits tout ce qui est requis et nécessaire pour l'effet de ce que dessus.

Sans point de doute il y a en une famille un grand nombre de personnes, et de choses, que vous ne sauriez ordonner à votre volonté tout ainsi qu'en une ville, ou au village. Et qu'il soit vrai, n'advient-il pas souvent que quand l'on bâtit en une ville, quelque muraille voisine, une gouttière, le fonds public, ou la voie commune et plusieurs autres occasions semblables vous empêchent, de manière que vous ne pouvez satisfaire à votre affection, ce qui ne se fait pas aux champs en pleine terre, considéré que là toutes choses y sont plus libres, et parmi la grande multitude étroites ou bien empêchées. À cette cause pour beaucoup de raisons, singulièrement pour celle-ci est-il bon de distinguer ainsi la chose, à savoir que les personnes particulières ont des maisons aux champs et à la ville, et tant en l'un qu'en l'autre les riches et puissants requièrent avoir autre apparence que les moyens et les plus petits, qui mesurent à leur bourse la façon de leurs bâtiments, là où les richesses ne se peuvent souler de faire toujours quelque chose de nouveau, pour venir au contentement de leur esprit. Et pourtant nous exposerons à cette heure tout ce que la modestie approuve de bon, tant pour le riche que pour le pauvre, et commencerons aux choses plus faciles.

Les bâtiments champêtres sont plus amples et capables que ne sont ceux de la ville, au moyen de quoi les riches sont plus enclins à y faire dépense. Disons donc quelque peu de préceptes en bref qui soient bons à considérer, avant que l'on se mette à bâtir.

Il faut éviter sur toutes choses le ciel sombre et mélancolique, ou qui est autrement maléficié puis le terroir pourri et infertile. Mais on peut bien maisonner en belle plaine campagne contre le pied de quelque montagne, pourvu que le lieu soit garni d'eau, exposé au soleil, et pour le faire court, en région bien salubre, même en la meilleure partie qui s'y puisse trouver.

Je suis d'opinion quant à moi que le ciel triste et maléficié ne cause seulement les maux que j'ai <dé>jà déduits en mon premier livre, mais avec ce que les forêts trop peuplées (par espécial d'arbres portant la feuille amère) aident grandement à cela, considéré que l'air s'y engrossit, par n'y être agité des vents ni du soleil, et aussi fait bien à ce même une terre bréhaigne et malade, ou qui ne produit rien que buissons et halliers, quelque labeur que l'on y puisse mettre.

La métairie donc ou cense champêtre sera dument située, si depuis elle jusques à la maison bourgeoise où se tient le seigneur propriétaire, le chemin est droit et aisé. À cette cause Xénophon veut que l'on puisse aller à pied de l'un à l'autre, tant

f. 92

pour exercice du corps que récréation de l'esprit. Mais il conseille que le retour soit à cheval, par quoi (suivant son dire) icelle métairie ne doit pas être trop loin des faubourgs, ni le chemin trop pénible ou fâcheux, ains tant en été qu'en hiver facile et beau à pied, à cheval, par charrue, en bateau, ou ainsi que bon semblera. Et tant plus la voie sera droite, prochaine et répondante à la porte de la ville, tant mieux vaudra, puisqu'on y pourra bien aller sans pompe d'habillements autre que l'ordinaire (parce que l'on ne sera point sujet à la vue du peuple, qui se mêle toujours de contreroller quelque chose) mêmes y mener femme, enfants, et tel train qu'il vient à plaisir, voire y aller et retourner toutes et quantes fois qu'on en pourrait avoir envie.

Il me semble qu'il est bien bon d'avoir sa métairie en telle assiette que les rayons du soleil levant ne fâchent point aux yeux de ceux qui voudront y aller, et aussi que ceux du vèpre ne molestent en rien les retournants à la maison.

Davantage il n'est pas besoin qu'elle soit en lieu destitué de toute compagnie, anonchali, trop rustique et sauvage, et ainsi dépourvu de tout ébat car le meilleur est pour les habitants, qu'ils y vivent en espérance de recueillir beaucoup de fruits, en usent avec gens de bien, et y demeurent en sûreté de voleurs et autre telle canaille. Aussi ne faut-il qu'elle soit en lieu trop fréquenté, trop voisin de la ville, ou du grand chemin passant, ou (qui pis est) du bord de la rivière, et singulièrement d'un port où plusieurs bateaux peuvent arriver tout ensemble, ains la pourra-t-on juger être bien située, si n'y défailant point le plaisir de ces choses, le seigneur n'est chargé de dépense trop extraordinaire par la multitude des allants et venants, qui sous ombre de connaissance entrent bien privement pour avoir la repue franche.

Les antiques nous disent et enseignent que les lieux agités du vent ne sont guères sujets à moisissure mais que les humides, assis ès vallées entourées de montagnes, rosillans, qui ne sont comme point essorés, se deulent volontiers des tâches de corruption.

Je ne serai pas toujours de l'opinion de ceux qui veulent que l'assiette d'une métairie (en quelque contrée que ce soit) regarde le côté du soleil levant, au temps de l'équinoxe. Car ce que nous avons <dé>jà dit tant de l'air que des vents n'est pas commun à toutes les régions, ains se change et varie selon le naturel du climat, qui fait que l'aquilon n'est pas toujours subtil et salutaire, ni l'Auster toujours maladif. Voilà pourquoi Celse le physicien disait doctement et avec grand'prudence, que les vents de mer sont plus gros que les autres, et ceux des pays méditerranéens toujours purgés et propices aux hommes.

Mon avis est que pour cause des vents l'on doit éviter de bâtir environ les ouvertures des vallées, à raison qu'ils y sont ou trop froids s'ils traversent parmi quelques ombrages ou trop bouillants d'ardeur, s'ils passent à travers certains quartiers trop battus de la force du soleil.

Des doubles habitations qui se doivent faire aux métairies. Plus de la commode assiette de toutes leurs parties, tant pour les hommes que pour les bêtes, et pour tenir tous ustensiles requis à la vie champêtre.

Chapitre quinzième.

Il doit avoir des logis en une maison rustique pour les personnes de plus grande apparence et d'autres pour les laboureurs et faut qu'il semble que les uns

[f. 92v°]

soient expressément faits pour le ménage et les autres pour le plaisir. À cette cause parlons en premier lieu de ceux qui appartiennent au manœuvre.

La raison commande que les retraites de ces hommes de bras soient prochaines de celle du seigneur, afin qu'ils entendent à toutes heures ce que sa volonté fera que chacun fasse et où il faudra mettre la main.

Le propre donc de ladite partie de maisonnage est que l'on y puisse apporter les fruits qui se recueillent des terres labourables et qu'on les y serre et accoutre ains que le besoin requiert. Toutefois aucuns estiment que le logis du seigneur même (soit des champs ou de la ville) est plus convenable à réserver le bien que n'est celui de ces gens de village.

Ces cueillettes et apports de fruits se font avec grand<e> troupe de manœuvriers, grande diversité d'outils et souverainement par le soin et industrie du métayer. Nos antiques ont nommé les personnages nécessaires pour un labour champêtre à quinze personnes ou environ, pour lesquelles entretenir, faut exprès avoir un lieu où elles se puissent réchauffer au temps froid ou se retirer à couvert quand la pluie et autres orages les chassent de la besogne, même pour y prendre leur repas, reposer et mettre en ordre tout ce qui fait métier pour les journées ensuivantes. À cette cause il est requis de leur édifier expressément une cuisine ample et spacieuse, non obscure mais assurée de tous les inconvénients du feu, garnie d'un four, foyer, évier et égout pour vider les immondices. Joignant cette cuisine sera une chambrette pour coucher les principaux de la famille

et un garde-manger où se retireront le pain, le lard et les autres viandes nécessaires pour la provision de chacun jour. Et quant aux autres serviteurs, le devoir veut qu'on les loge de sorte que chacun soit sur la chose qui convient à sa besogne, si qu'il puisse incontinent avoir ce dont il se doit aider. Le métayer doit être sur la porte, afin que nul n'entre ou ne fasse de nuit à son déçu [insu] et qu'on n'emporte rien hors du logis qu'il ne le voie. Les bouviers, bergers, porchers, charretiers et tels autres gens doivent coucher en leurs étables, à ce qu'advenant le besoin, ils puissent promptement donner ordre aux choses qui sont en leurs charges. Et ce suffise pour les logis des hommes. Entre les instruments rustiques il y en a d'animés comme les bœufs et chevaux, et d'autres qui ne le sont point comme les charrettes, charrues, ferrements et ainsi du reste pour lesquels retirer l'on fera près de la cuisine un toit en manière de halle, dessous lequel se mettront aux heures dues toutes ces sortes d'ustensiles. Ce toit-là regardera droit au midi, afin que durant l'hiver la famille s'y puisse retirer aux jours de fête et s'ébattre au soleil quand il fera beau temps.

Le pressoir aura son espace bien ample, très commode et [l]e plus net qu'on lui pourra donner.

Tout auprès sera le cellier où se retireront les vaisseaux nécessaires, hottes, paniers, cerceaux, cordages, houes, sarclettes, bêches, faucilles et toutes telles manières d'instruments.

Dessus les poutres soutenant la couverture de ce toit l'on y mettra des claies ou des ais, pour tenir leviers, perches, osiers, sarment, branchures d'arbres, fourrages pour les bœufs, chanvre et lin cru, et toutes ces menues choses appartenantes au ménage.

Il est deux espèces de bêtes pour ménage, l'une de labour comme sont bœufs, chevaux, juments, et l'autre portière comme truies, brebis, chèvres et tous les trou-

f. 93
peaux de pâture. Mais je parlerai premièrement de celles de labour, pource que l'on s'en sert ainsi que d'instruments, et après je dirai des portières, qui sont sous la charge et industrie du métayer. Gardez sur toutes choses que les crèches des bœufs et les étables des chevaux ne soient trop froides en hiver. Aussi faites les râteliers et mangeoires en sorte que ces bêtes ne puissent gêner leur fourrage, principalement les chevaux, qui doivent tirer leur foin ou gerbées de haut, afin qu'ils lèvent souvent le museau et n'en aient point sans exercice car cela leur rendra les têtes plus sèches et s'en manieront toujours mieux sur le devant. Mais au contraire quand vous leur baillerez l'avoine ou autre grain pour les repaître, faites qu'ils mangent contrebas et dedans une mangeoire creuse, et par ce moyen ils ne s'en engorgeront pas si tôt, ne seront trop intempérés et si en mâcheront trop mieux le grain, qui en sera tant moins entier en l'avalant, même s'en trouveront plus forts et plus robustes de pis ou de poitrine.

Il faut aussi soigneusement pourvoir à ce que la muraille du côté de la mangeoire, contre laquelle ces chevaux ont la plupart du temps leurs fronts, ne soit aucunement humide, à raison que ces bêtes ont [l]a tête tenue et impatient<e> à supporter trop de froid ou d'humidité.

Gardez aussi que les rayons de la lune ne pénètrent par les fenêtres jusques à leurs têtes car cela leur engendrerait la maille en l'œil, avec une mauvaise toux ; et si une de ces bêtes est malade, les rayons de ladite lune lui sont si dangereux qu'elle pourrait mourir par en être battue.

Pour les bœufs, mettez-leur à manger bas, afin qu'ils rongent étant couchés.

Si les chevaux voient la flamme, ils deviendront farouches et leur poil hérissé ; et si les bœufs sont tournés vers les hommes, ils s'en réjouissent, voire s'en portent beaucoup mieux en leur nature.

La mule ou le mulet tenus en lieu chaud et ténébreux, deviennent frénétiques, tant qu'on n'en peut chevir ; et à cette cause aucuns estiment que ladite mule à seulement la tête à couvert sous un toit, c'est bien assez, et qu'il n'en peut chaloir si toutes les autres parties du corps sont exposées à l'air et à froidure.

Faites paver les étables des bœufs de pierre de grès ou autre semblable afin que leurs ongles ne pourrissent par trop d'humidité. Mais pour vos chevaux, cavez le parterre d'un bon pied en profond, puis le recouvrez de solives de chêne, à ce que leurs urines ne croupissent sous eux, et

qu'ils n'en soient trop ramollis, même afin que par leur grattement et trépiognures ordinaires ils ne fassent des fosses en terre et se gâtent ainsi les pinces [sabots] de devant.

Comment l'industrie du métayer se doit étendre tant envers les animaux, que la cueillette des fruits, et des moissons, qu'il doit bien faire mettre à point, puis dresser l'aire pour y battre les gerbes.

Chapitre seizième.

Le métayer ne s'appliquera pas seulement à recueillir ce qui sera aux champs, mais davantage à penser des chevaux, des oiseaux et des poissons, dont
[f. 93v^o]

je parlerai plus bref qu'il me sera possible.

Bâtissez les toits des brebis et autres bêtes de pâturage, en lieu sec et nullement relent, aplanissez la terre et lui donnez quelque pente afin qu'on la puisse plus facilement nettoyer, et donnez ordre qu'une partie de ce toit soit couverte et l'autre découverte.

Prenez garde à ce que le vent d'Auster ou autre humide, ne touche de nuit votre bétail, même que les autres vents ne leur fassent trop de nuisance.

Pour les conils [lapins] et lièvres, faites une clôture de muraille dont les fondements voient jusques à l'eau et semez le parterre de sablon mat en plusieurs endroits, et davantage préparez-leur des mottes de craie ou terre glai[s]e afin qu'ils y puissent faire des tutes.

Les gélines aient un poulailler en la cour, regardant devers le midi, et soit garni de poudrière ou de cendre, et au-dessus ordonnez le couvert, avec une perche pour se jucher la nuit.

Aucuns veulent que ces volailles soient tenues dedans certaines cages en un grand lieu bien clos, regardant le soleil levant.

Toutefois celles que l'on nourrit pour en avoir des œufs et de l'engeance, se réjouissent plus de vivre en liberté, et si en sont trop plus fertiles ; ou au contraire si on les tient à l'ombre, par espécial en lieu fermé, elles gâtent leurs œufs et les dissipent par dépit.

Le colombier soit auprès d'une eau claire et modérément élevé, afin que les pigeons en voletant descendent et se réjouissent en planant par-dessus, de sorte qu'ils semblent prendre plaisir à la toucher du bout des ailes, comme s'ils voulaient baigner.

Aucuns disent que tant plus les mâles et femelles ont de peine d'aller loin aux champs chercher le grain qu'ils doivent donner à leurs petits, tant mieux les en nourrissent-ils et les font devenir plus gras. La raison est que les semences apportées par lesdits père et mère en leur bec, est à demi-cuite par la longue demeure qu'ils font à revenir. À cette cause assez de ménagiers font plus de cas d'un colombier fort haut que d'un moyennement élevé, même leur plaît plus qu'il soit lointain de l'eau que près, afin (ce crois-je) qu'ils ne refroidissent leurs œufs, ayant encore les pieds moites.

D'autres disent que si aux coins du colombier vous emmurez une crécerelle, les éperviers et autres oiseaux de proie ne s'y viendront si souvent pâître comme ils feraient sans cela. Et que si vous prenez une tête de loup et la saupoudrez de cumin, puis la mettez en un vaisseau de terre percé de petits trous, si que l'odeur en puisse évaporer, et que vous enterrez cela sous le seuil de la porte, il y viendra grande abondance de pigeons.

Si les sièges des ancêtres sont abandonnés, faites que le plancher du colombier se recouvre de craie, par plusieurs fois arrosée d'urine d'homme, et le nombre des pigeons en augmentera grandement.

Au-devant des fenêtres faut faire des entablements de pierre, ou d'ais d'olivier, qui aient une coudée de saillie, où les pigeons se puissent à l'issue du colombier asseoir et roucouler, puis prendre leur vol pour aller aux champs, et après rentrer en leur nid, quand désir les en semondra.

Si les jeunes pigeonneaux qui ne peuvent encore voler, voient le ciel et

f. 94

les arbres d'entour eux, ils se déplaisent et amaigrissent.

Les nids et petites logettes de ces oiseaux se fassent en lieux tièdes, mais aux autres qui cheminent plus qu'ils ne volent, soit leur plan tenu bas et contre terre, et pour les autres faut que leurs retraites soient en haut, bordées de certains bords comme il est convenable, tant pour garder de choir les œufs que les poulets. Mais vous devez noter qu'à faire lesdites retraites, le hourdis est meilleur que la chaux et teste [tuile] là y vaut plus que le plâtre, à raison que toute pierre qui autrefois a servi, y est nuisible, qui fait que l'ouvrage de poterie peut en ceci être préféré au tuf.

Tous les repaires des susdites volailles doivent être clairs, essorés et tenus le plus nettement qu'il est possible, par espécial des pigeons, et si est ainsi de tous autres. Car même les bêtes à quatre pieds si elles couchent en lieux sales, deviendront galeuses et de peu de service. Soient donc faits leurs gîtes voûtés, et les parois de leur pourpris enduites de blanchissement où il y ait poudre de marbre, par exprès des dessus dits oiseaux. Et donnez ordre que leurs ouvertures soient telles que chats, souris, lézards et autres telles bêtes nuisantes ne puissent faire mal aux œufs ou aux petits, ni même gâter la muraille. Faut aussi qu'il y ait des lieux propres tant pour leur mangeaille que pour leurs eaux ; parquoi joignant la métairie vous ferez une mare, où les oies, canes, pourceaux, bœufs et semblable nourriture pourra ou nager ou vautrer, voire paître ou brouter alentour, et afin que toujours, soit le temps pluvieux ou troublé d'autre orage ou très beau, ces bêtes trouvent à manger tout leur saoul en leurs repaires.

Pour les petits oiseaux vous ferez faire des auges et creusets, qui seront attachés à la muraille, mais de telle industrie qu'ils ne puissent répandre le grain, ni gâter l'eau de leur breuvage ; et par dehors y aura des conduits pour mettre leurs provisions aux heures dues. Mais tout au milieu de la place faut qu'il y ait un beau baignoir où toujours sourde une eau bien claire et nette.

Au regard des piscines ou réservoirs à poissons faites que le fond soit en terre cr[aye]use ou graveleuse, et si bas fouillée que l'eau ne se puisse trop échauffer par la violence des rayons du soleil, ou trop refroidir au temps de la gelée ; et contre les bords de toutes parts, donnez ordre qu'il y ait des cavernes, où le poisson se puisse retirer advenant quelques émotions soudaines, si qu'il ne meure de trop grande frayeur. Sachez qu'il se nourrit de la substance de la terre et languit en l'eau quand il fait trop grande chaleur, même se meurt par trop âpre gelée, mais on le voit communément regaillardir et virevolter au soleil de midi.

Aucuns estiment qu'il n'est point mauvais de recevoir quelquefois dans les étangs l'eau de la pluie embourbée et fangeuse. Toutefois ceux-là ne veulent tant ne quant des premières qui tombent après les jours caniculaires, pour ce (disent-ils) qu'elles sentent la chaux et font mourir tout le poisson. Encore de ces eaux de pluie on ne les doit pas admettre que peu souvent, à cause qu'elles infectent l'autre d'une mousse puante et rendent le poisson trop morne, voire sentant la bourbe. Mais pour bien faire il faut pourvoir à ce que l'étang coule continuellement et soit agité de quelque conduit procédant de fontaine, rivière, lac ou mer, sur la mention de laquelle nos antiques nous donnent fort bonne instruction, disant-quant aux piscines marines qu'une région limoneuse nourrit communément le poisson plat, comme la sole et semblables espèces, la graveleuse

[f. 94v°]

a les moules et huîtres, coques, palourdes, virelis et ainsi des autres. La pleine mer produit et entretient bien les dorades, barbues et infinies sortes diverses. Puis les regords près des roches ont les tourteaux, merlans et autres tels poissons qui naissent entre les cailloux.

L'étang (ce disent-ils encore) est très bon, s'il est fait de sorte que le flot de la mer entre dedans et ne laisse croupir la première eau dormante, mais la rafraîchira toutes les marées. Car celle qui est trop dormante n'est point si saine comme la débattue. Et ce suffise quant à l'industrie du métayer en plusieurs pratiques de ménage.

Or disons maintenant ce que le devoir veut qu'il fasse advenant les moissons, cueillettes d'autres fruits, et le temps de les serrer. Sans point de doute il faut que pour cet effet il prépare l'aire pour les gerbes, laquelle soit ample et spacieuse, même exposée au vent et au soleil, et non

lointaine de la maison rustique, de quoi nous venons de parler, afin que s'il survenait des pluies ou autres orages, on puisse en peu d'heure et à peu de peine retirer les gens et les biens à couvert.

Pour bien donc dresser cette aire, faites que le plan ne soit pas du tout à l'uni, mais à peu près et mollet, puis percez-le çà et là et y épandez dessus force marc ou lie d'huile, et lui laissez boire cela ; en après brisez et écachez bien des mottes qui y seront et pour l'aplanir passez-y le cylindre ou bloutroir par-dessus et le battez de petits coups de battoir ; conséquemment rabrouez-le derechef de cette lie d'huile et le laissez sécher. Ce faisant, vous verrez que taupes, rats des champs, fourmis et autre telle vermine n'y fera jamais mal, voire qui plus est, ne fondra sous la pluie et n'y croîtra pas un brin d'herbe. Mais afin de ne rien oublier, je vous advise que la craie est merveilleusement commode à cet ouvrage. Et ce suffise pour la retraite des censiers des champs.

*Du logis du seigneur et des personnes plus civiles,
ensemble de toutes ses parties et de leur colocation.*

Chapitre dix-septième.

Aucuns disent qu'il faut qu'un citoyen qui veut avoir une maison aux champs, fasse faire des habitations tant pour l'été que pour l'hiver, et veulent davantage que les chambres dudit hiver regardent l'orient de ladite saison. Et la salle pour manger soit tournée au soleil équinoxial couchant, mais que les demeures d'été soient tournées vers le midi, le soupoir à l'orient d'hiver, et la galerie ou promenoir à l'équinoxe méridien. Quant est à moi, je suis d'opinion que selon les lieux où l'on se trouve, tels logis doivent être faits, c'est-à-dire d'une sorte en l'un et d'autre en l'autre, et que l'on doit tempérer les places froides par les régions du ciel chaudes, et les humides par les sèches.

Au demeurant, je veux, s'il est possible, que les habitations des personnes civiles n'occupent pas la plus fertile place du lieu, mais autrement la plus honorable et de telle assiette que l'on puisse avoir la fraîcheur du vent, le plaisir du soleil et la récréation de belle vue tout à l'entour, même qu'il soit facile à y arriver des champs et que s'il vient des gens de connaissance, on les sache dûment recueillir.

f. 95

Qu'il regarde la ville et pareillement elle lui, avec aussi plusieurs autres bourgades, villages et hameaux d'environ, singulièrement la marine ou rivière, la belle et grande plaine découverte, les montagnes basses ou hautes, les délices des jardinages, les pêcheries attrayantes, les chasses et les voleries, ensemble tous autres passe-temps qui se peuvent imaginer. Puis, fuyant ce que nous aurons dit, qu'aucuns membres de logis doivent servir à la totalité de la famille, d'autres à plusieurs, et encore d'autres à un chacun parfois, selon le mérite des personnes. En ce cas, ladite maison champêtre se rangera sur celles des princes que j'ai par ci-devant décrites, pour le moins en ce qui concerne les lieux communs à toute la famille et aura devant son pourpris des grands espaces vagues où les jeunes gens se pourront entréprouver à qui conduira le mieux et plus vite un charroi ou un cheval au combat, tirera le mieux de l'arc ou de la darde, et fera de meilleure grâce tous autres exercices de force et industrie corporelle.

En après dedans le pourpris qui est commun à plusieurs, ne défaudront lieux propices à se promener, se faire porter et se baigner, des aires tant vertes que sèches, portiques et parquets en demi-ronds, auxquels les plus anciens se pourront retirer en hiver quand il fera quelquefois beau soleil pour deviser et prendre l'air ensemble, même où le reste des gens de la maison pourra durant l'été prendre le frais à l'ombre aux jours de fête.

C'est une chose toute notoire qu'il y a des particularités en un logis, lesquelles appartiennent à la famille, et d'autres pour retirer les choses qui sont convenables à l'usage des habitants. Ladite famille consiste en la personne du maître, de la dame, enfants, alliés et toute leur suite nécessaire, comme ministres et valets de toutes qualités d'offices, même ne forclôt point les amis survenant. À cette cause, il est besoin qu'il y ait pour la famille ce que lui est nécessaire pour

vivre comme les provisions de boire et de manger avec ce qui est besoin pour son usage comme habillement, armes, livres, chevaux, harnais et tout équipage convenable. La première partie de toutes est la basse-cour, ou avant-logis, s'il vous plaît ainsi l'appeler, mais quant à moi je suis content de lui donner le nom de sein. Après ensuivent les salles pour manger, conséquemment les chambres pour chacun selon son degré. Et pour la consommation de l'ouvrage sont les conclaves ou les celliers où l'on enferme ce qui est duisant à tout le train. Puis quant au reste, il se donne assez à connaître par soi-même.

La principale partie donc d'icelui sein sera celle en qui tous les menus membres du logis auront concurrence, comme quasi au marché de la demeure. Et de là ne faut seulement que les allées soient très commodes à toutes les autres parties, mais davantage qu'elles aient grand jour. À cette cause, il est bon à considérer que la spaciosité de tel sein doit être ample autant qu'il se peut faire et avec ce bien aéré, d'apparence digne, prompte et bien facile à l'aborder.

Aucuns se contentent d'un seul sein simplement, mais certains autres en veulent plusieurs, et les ferment de tous côtés de murailles hautes, ou en partie hautes, en partie basses. Même leur plaît que les aucuns soient couverts, d'autres essorés, d'autres en partie couverts et partie non. D'autres où il y ait un seul toit contre un mur, d'autres où l'on en voie divers. Et encore d'autres tout environnés de portiques ou galeries à promener. Aucuns désirent aussi que leur plan soit établi en pleine terre, et d'autres aiment plus qu'il soit creux et voûté. À l'occasion de quoi je

[f. 95v^o]

différences, mais seulement dirai que l'on doit en cet endroit servir de ce qui appartient à la contrée, à l'achèvement des orages, à l'usage et toutes autres telles commodités, de sorte qu'en pays froid l'on ne s'expose aux tranchées de la bise, rigueur de l'air et âpreté de la terre. Puis, si c'est en région chaude, faut éviter les excès du soleil, donner ordre que l'on puisse recevoir la douce haleine des petits vents et, que de toutes parts vienne tant de lumière qu'il y en ait en suffisance. Et en outre, l'on tiendra main à ce que le fond de la terre soit par trop humide, évaporant des bouffées dangereuses, même que les eaux en s'écoulant des plus hauts lieux n'y viennent croupir et faire puanteur.

Droit à niveau du milieu de cette basse-cour y aura une belle entrée, avec un avant-portail magnifique, non étroit, ni malaisé à l'aborder, même non obscur et ténébreux. Et tout joignant une belle chapelle, relevée par un plan de digne majesté, où les amis survenant voient avant toute œuvre faire leurs prières et oraisons à Dieu, pour se réconcilier en sa grâce, et où le père de famille en revenant des champs à sa maison, aille prier pour soi et pour la tranquillité de son train et ménage. Là ira-t-il recevoir amiablement ceux qui le seront venus visiter. Et s'il faut mettre quelque affaire en conseil, là se réduira-t-il avec ses amis pour entendre leurs opinions.

En ladite chapelle et son avant-portail bâti en forme de portique, il y aura des fenêtres moyennes, vitrées de clair verre pour mieux voir le pourpris, et où les hommes se pourront aller mettre comme bon leur semblera, tant pour se soleiller que pour prendre le frais, selon le temps et la saison.

Sur ce propos dit Martial ce que s'ensuit :

*Les fenêtres closes de verre,
Opposées au vent d'hiver,
Du beau soleil reçoivent l'air,
Et son jour sans torche arriver.*

Les antiques étaient d'avis que le portique se devait tourner au midi pour ce (disaient-ils) que le soleil en été faisant son plus grand tour, ne peut jeter ses rayons là-dedans, mais en hiver il les y jette. Semblablement ils nous ont fait entendre que les regards des montagnes exposées au méridien, pource qu'elles sont chargées de brouillards du côté dont on les regarde, et à raison de la blanche vapeur du ciel, rendues toutes éblouissantes, ne se montrent que tristes s'il y a grande distance. Et au contraire, si elles sont trop près, comme quasi penchantes sur nos têtes, cela cause les nuits excessivement humides et les ombres froides à démesure. Mais si elles sont situées

moyennement près, l'on prend grand plaisir à les voir. Et pource qu'elles rompent le vent d'Auster, leur défense profite grandement.

Si une montagne septentrionale vous est prochaine, celle-là rabattant les rayons du soleil, ne fait qu'augmenter la vapeur. Mais s'il y a une distance suffisante, elle déleste fort la vue, à raison que la pureté de l'air qui est perpétuellement tranquille sous ce climat, et la clarté dudit soleil dont elle est surdorée, la rendent merveilleusement luisante et agréable.

Les montagnes orientales trop voisines, rendent les heures devant le jour beaucoup plus froides qu'elles ne seraient sans cela. Et les occidentales font, à l'aurore, produire la rosée. Toutefois, les unes et les autres sont bien récréatives, si leur espace est moyennement reculé. Comme aussi sont fleuves et lacs, qui ne se trouvent guère

f. 96
commodes étant trop près d'une habitation, ni plaisants s'ils en sont trop loin. Mais, au contraire, la mer en distance moyenne, échauffée par la force du soleil, envoie toujours des bouffées malsaines. Ou si elle est plus près, nous offense tant moins pourvu que l'égalité de son air continue. Et si elle est un petit loin du lieu, cela cause ennui de l'aller voir. Ce néanmoins il y a bien grand intérêt de partie à partie du ciel, sous quoi elle doit être. Car, si elle est découverte au midi, sa réverbération brûle excessivement. À l'orient, elle amoitit bien fort. À l'occident, il en sort des bruines. Et au septentrion, elle engendre la bise qui morfond tant que c'est merveille.

De notre sein donc ou basse-cour, l'on pourra entrer dedans les salles ordinaires, qui seront correspondantes aux saisons de l'année, c'est-à-dire les unes pour l'été, les autres pour l'hiver. Et les deux autres (pour dire ainsi) moiteantes, c'est-à-dire pour le printemps et pour l'automne, qui tiennent du froid et du chaud.

Celles d'été requièrent sur toutes choses commodités d'eau fraîche et la plaisance des jardins. Les ordonnées pour l'hiver, tiédeté et feu durant les repas. Mais tant les unes que les autres doivent être assez amples et, si faut, qu'elles soient joyeuses, même commodes à faire bonne chère. Et puisque nous sommes tombés en propos du feu, je dis qu'il y a plusieurs arguments qui donnent à connaître que l'on n'en usait pas au temps passé entre les antiques, ainsi qu'il se fait à cette heure, et entre autres Virgile dit :

Tout le comble du toit rend une grande fumée.

Chose qui s'observe encore de présent par toute l'Italie, excepté en Toscane et en Gaule. Car partout ailleurs, il n'y a point de cheminées. Aussi Vitruve traitant de ce propos a dit : « il n'est point besoin qu'aux salles de l'hiver les voûtes ou planchers soient enrichis de somptueux ouvrages, pourtant qu'ils se corrompraient par la fumée du feu et par la suie qui s'en engendre ». À cette cause nos dits prédécesseurs faisaient noircir la voûte de dessus leurs âtres afin que l'on pensât cela avoir été fait de la fumée du feu. Toutefois, je trouve en autre endroit que leur ordinaire était d'user de bois purgés à ce qu'ils ne fumassent, et ceux-là étaient appelés cuits. Qui fait que les jurisconsultes sous l'appellation de bois ne comprennent nullement iceux cuits. Et pourtant, l'on peut imaginer qu'ils se servaient de foyers portatifs, de fer ou d'airain, selon que l'exigence et dignité des personnes le requéraient. Et peut bien être que tous les hommes de leur temps, pour la plupart adonnés à la guerre, voient moins le feu que nous ne faisons. Et aussi les physiciens ne veulent que continuellement nous en tenions près, à raison qu'Aristote tient que la solidité de la charnure en toutes créatures vivantes provient du froid. Et ceux qui font profession de la connaissance de telles choses ont noté que les forgerons, lesquels à toutes heures s'exercent au feu, sont quasi tous ridés au visage et au corps, chose qu'ils affirment venir de ce que la chaleur continuelle fait fondre l'humeur substancieuse dont se forme la chair et contraint la matière congelée à sortir hors de ses vaisseaux en vapeur par les pores.

En Germanie, en Colchos, et ailleurs, où il faut nécessairement avoir du feu contre la rigueur du froid, les habitants usent de poêles, desquels nous parlerons en leur endroit. Mais retournons maintenant au foyer.

Les particularités en lui requises pour notre usage sont qu'il le faut aisé, bien am-
[f. 96v^o]

ple afin de réchauffer plusieurs personnes à la fois, assez clair, non sujet au vent, et que ce néanmoins la fumée puisse librement saillir par le tuyau. Car sans cela, elle étoufferait tout et ne monterait jamais en haut. Suivant lesquelles règles, il ne le faut ordonner en un coin, ni le pratiquer trop avant dedans l'épaisseur d'une muraille, mais le bâtir en sorte qu'il n'empêche que le moins que possible fera, et ne doit être exposé aux vents des portes et fenêtres, de peur des tourbillons qui se pourraient entonner là-dedans. Son manteau ne sorte guère dehors de la paroi, mais sa gueule soit assez large, montant en biseau tant à droite comme à gauche. Mais le dossier se fasse en ligne à plomb, et le goulet si haut qu'il surmonte tous autres combles, et ce tant pour le doute du feu que pour garder le vent de s'entonner dedans par la réverbération des objets qui seraient plus hauts élevés, chose qui pourrait rabattre la fumée et la garder de saillir à son aise, car étant émue par la chaleur elle s'en va montant de sa nature. Mais encore quand la flamme vive ou autre violence de feu la pousse, elle sort beaucoup plus vite. Et quand elle est <dé>jà introduite dans le tuyau de la cheminée, cela tourbillonne et remet en nuage. Mais survenant l'impétuosité des flammes qui la suivent, force lui est de saillir hors, ni plus ni moins que le son fait d'une trompette, laquelle se trouvant trop large devient sourde, à raison de l'air qui y entre, et tout ainsi est-il de la fumée.

Le bout d'en haut donc de son goulet sera couvert de quelques faïtières pour défendre les pluies et autres orages d'entrer dedans. Toutefois, sur les côtés seront laissées certaines ouvertures comme narines, assez distantes les unes des autres, mais recouvertes en manière de lucarnes, afin que l'importunité du vent en soit forclosée et les tourbillons de fumée se puissent évaporer en l'air sans rentrer dedans le conduit. Mais si cela ne se peut faire, ayez une conque de fer blanc, creuse comme un bassin, assise sur une aiguille de fer. Et soit cela si large qu'il couvre toute la bouche du goulet, n'oubliant à y mettre une girouette dessus, laquelle étant agitée des vents, serve de timon ou gouvernail pour la faire incliner du côté d'où la bouffée proviendra. Et ainsi le vent ne pourra rabattre la fumée car elle aura issue franche.

Ce serait bien aussi une chose commode que de faire appliquer sur le tour du goulet le couvercle d'un alambic de fer blanc, ou de terre cuite, ample, haut et bien ouvert de nez par le dedans, et plus petit par le bout de dehors, regardant contrebas car la fumée s'étant mise céans, s'en sortirait au large malgré les vents et leur furie.

f. 97

[Illustration]

La cuisine doit être aisée pour ces salles et aussi bien la dépense et le garde-manger pour mettre le demeurant de viandes, et le linge après la desserte des repas. Toutefois, si ne faut-il pas que ces lieux-là soient trop proches des salles, ni aussi par trop reculés, afin que quand l'on apportera le service, il ne se trouve refroidi ou trop fumant quand il sera mis sur la table. Et me semble que c'est assez si les hommes ne peuvent ouïr le bruit des remuements de ménage et autres telles brouilleries qui se font par les servants de bouche, même si l'on ne peut apercevoir leurs ordures ou puantises. Il est nécessaire que les détours et coins sujets à immondices n'empêchent ou fâchent ceux qui porteront le service, afin que les choses qui doivent être honnêtes n'en soient avilies ou corrompues.

L'on doit aller de ces salles aux chambres. Il appartient à un honnête homme et délicat qu'il ne se serve d'une même chambre en été et en hiver. Et me revient en mémoire le dire de Luculle [Lucullus], à savoir que l'homme (créature tant noble) ne doit être de pire condition que les grues ou arondelles [hirondelles]. Mais pour ne l'éloigner par trop de mon propos, je vais commencer à traiter ce que la raison et modestie veulent être observées en toutes particularités par un bon entendement.

Il me souvient avoir lu dedans Emile Probe [Emilius Probus], historien, que les Grecs n'admettaient jamais leurs femmes en festins, si ce n'était à ceux qui se faisaient à leurs parents et en leurs maisons. Il y avait certains lieux propres pour la résidence des femmes où jamais l'homme n'entraît qui ne fût bien de leurs proches parents. À dire vrai, je suis d'avis que les lieux où elles se retirent, doivent être dédiés à la chasteté aussi bien que les couvents des religieuses.

Mais raison veut que le pourpris et tous ses accessoires soient les plus joyeux et récréatifs que faire se pourra, afin que les filles résidents léans y demeurent plus volontiers enfermées, et à moins d'ennui de leurs tendres courages. Toutefois la chambre de la dame sera (par mon conseil) située en part d'où elle pourra voir et entendre tout ce qui se démène en la maison.

Mais disons maintenant ce qui convient le mieux aux coutumes ordinaires de tous pays.

[f. 97v^o]

Le seigneur et la dame doivent avoir chacun sa chambre à part, non seulement à ce qu'icelle dame étant devenue enceinte, accouchée ou autrement malade, pourrait être moleste à son mari, mais afin que l'un et l'autre puissent dormir plus à fond, aussi au temps des grandes chaleurs. Néanmoins, chacun doit avoir sa porte expresse pour entrer devers sa partie et entre-deux une petite allée secrète pour s'entretenir sans moyen de tierce personne.

Du côté de la chambre de la dame, sera la garde-robe, et de celui du maître, la librairie et retraite de papiers.

Pour la bonne mère <dé>jà vieille et caduque, d'autant qu'elle a besoin de paix et de repos, sa chambre sera tiède, bien close et reculée de tout bruit que peuvent faire tant ceux de la famille que les survenants étrangers. Et puis tout y aura grande commodité de chauffage, ensemble de toutes autres nécessités requises à personnes malades, tant pour le contentement du corps que de l'esprit.

De la chambre de celle-ci, l'on entrera en l'argenterie, dans laquelle se logeront les jeunes enfants mâles et les fillettes en la garde-robe. Et tout près, y aura la retraite des nourrices.

Quant à l'hôte survenant, nous le logerons au plus près du portail, afin que ceux qui auront à négocier à lui, ou seulement lui voudront faire la révérence, le puissent facilement aborder, sans importuner peu ou point le reste de la famille.

Les jeunes adolescents, enfants de la maison, de l'âge de seize ou dix-sept ans, seront vis-à-vis du logis de l'hôte survenu, ou pour le moins peu éloigné, afin qu'ils puissent de mieux en mieux gagner sa bonne grâce et familiarité en lui faisant aux heures dues l'assistance requise.

Ledit hôte aura un cabinet, pour retirer ses besognes plus secrètes et plus chères, même où il pourra s'enfermer toutes et quantes fois bon lui semblera. Et ces adolescents auront sous leur logis l'armurerie ou retraite de tout harnais. Les maîtres d'hôtel, ministres ou valets, serfs seront tellement séparés des nobles, que chacun aura lieu convenable selon la qualité de son état. Les hommes et les femmes de chambre, ne seront logés guère loin de leurs maîtres et maîtresses, afin de pouvoir entendre quand on les appellera, pour exécuter incontinent ce qui leur sera commandé.

Le dépensier aura la chambre entre la bouteillerie et le garde-manger. Ceux qui auront la charge des chevaux, coucheront auprès des étables. Toutefois, les montures du seigneur séparées d'avec celles de bât et de voiture. Et tant les unes que les autres auront quartier en la maison, tel que les habitants ne puissent être offensés par la senteur du sien et par leurs combats ordinaires. Et surtout convient prendre garde que cela soit hors du danger du feu.

Le froment et tout autre grain se moisit par l'humidité, se ternit par grand chaud, s'amenuise par être trop tourmenté de vents et se corrompt par toucher la chaux. Quand vous aurez donc délibéré de le garder, soit en fosses, puits, chambres lambrissées, ou sur la terre nue, prenez garde à ce que la place soit sèche, renouvelée de frais. Joseph qui a écrit des *Antiquités judaïques*, témoigne qu'en la ville de Siboli [Sibolis], fut trouvé du froment sain et entier, cent ans après qu'il y avait été mis en réserve. Quelques-uns sont d'opinion que les orges tenues en lieu chaud ne se corrompent point pour le long d'une année, mais ils se gâtent bientôt après. Aussi

f. 98

les physiciens affirment que l'humidité prépare les corps à corruption, mais que le chaud en fait l'office.

Si vous prenez donc de la terre à hourder, entremêlée d'argile et marc d'huile avec les brindilles de genêt coupé menu, ou de paille piquée, et que de ce vous enduisez votre grenier, les grains s'en trouveront plus fermes et les garderez plus longtemps. Même les charançons n'y

feront point de mal et n'en pourront les fourmis dérober. Mais si vous faites vos greniers pour garder des semences, ils seront bons d'être enduits de brique crue.

À ces semences et aux fruits de réserve, le vent de Borée est meilleur que l'Auster. Mais si quelque autre que ce soit, venant de lieux humides, pénètre jusques à eux, incontinent ils se moisissent et puis engendrent des cussons et des vers.

Encore vous veuille bien avertir que toutes grandes bouffées qui durent longtemps rendent les légumes flétris, et principalement les fèves, parquoy il est bon d'enduire leurs greniers de cendre détrempée en lie d'huile.

Quant aux pommes et autres fruits de telle sorte, tenez-les en lieu froid, mais qui soit curieusement bien fermé, de peur du vent et autres aventures.

Aristote a été d'avis que ces fruits se gardent fraîchement tout le long de l'année dedans des oyres ou peaux de chèvre ou boucs, bien cousues et enflées, car toutes choses se corrompent par l'intempérance de l'air, singulièrement quand il est inconstant. À cette cause, il sera bon de très bien étouper tous réservoirs de grains, fruits et légumes, afin que vent qui soit ne lui puisse porter nuisance. L'on dit à propos que celui d'Aquilon fait rider les pelures de pommes et des poires, chose qui leur ôte beaucoup de grâce naturelle.

Ceux qui s'entendent au ménage approuvent fort que les caves, là où l'on doit tenir le vin, soient profondes en terre et curieusement bien étoupees. Toutefois, il y a des vins qui languissent en l'ombre.

Tous vents qui viennent du quartier d'orient, midi et occident, gâtent le vin s'ils y abordent, par espécial en hiver et en printemps. Mais au fort de l'été, durant les jours caniculaires, celui de Borée lui nuit aussi. Et s'il est battu des rayons du soleil, il devient aigre. Et par la lueur de la lune, il perd sa force et saveur. Si l'on le remue, il se trouble et la lie lui ôte son goût.

Cette liqueur est capable de recevoir les odeurs prochaines, et qu'il soit vrai, si une mauvaise senteur le touche, il devient punaise et poussé. Il se garde plusieurs années en un lieu qui est froid et sec pourvu qu'il ne le brouille. Et sur ce point, dit Columelle, que tant plus le vin sera en lieu frais, plus maintiendra<-t->il sa bonté. Et voilà pourquoi je conseille que l'on fasse les caves en lieu qui soit solide, non point sujet à l'ébranlement du charroi et que leurs soupiraux soient tournés du côté du Subsolan, en tirant devers Aquilon. Mais il faut sur toutes choses en purger, éloigne et forclore totalement les puanteurs, mauvaises humidités, grosses vapeurs, fumées, senteurs d'oignons, de choux pourris, de figuiers domestiques et sauvages, et pareilles. Pavez aussi leur plan de tuiles ou de briques, et, au milieu, faites-y comme une petite fossette, afin que si par faute d'un muid le vin se répandait, on le puisse recueillir et qu'il n'en y ait que bien peu de perdu. Certainement, il y a quelques hommes qui font des vaisseaux de pierre, ou bien de terre, pour éviter ces inconvénients mais tant plus on les fait grands et amples, tant plus en est le vin fort et puissant.

[f. 98v^o]

Les huileries aiment les ombres chaudes et haïssent les vents froids, mais la fumée et la suie leur font mal.

Laissons en arrière ces ordures dont aucuns font cas, à savoir qu'il faut avoir des fumiers, les uns pour tenir le sien frais, les autres pour le vieil, et que ces fumiers se réjouissent d'avoir le temps moite et se sèchent aux vents.

Mais ne sera hors de propos dire ici que les corps ou les membres d'hôtel qui craignent le feu, comme le foinier [fenil], et ceux qui sont laids à voir et à flairer, soient reculés et éloignés de la vue et flaireur des habitants. Et aussi que nul serpent ne s'engendrera en fumier environné de bois de rouvre.

Encore ne faut-il passer ici ce point, que je m'ébahis d'où vient ce mal, qu'aux champs nous mettons les fumiers en lieu caché et détourné, de peur que la puanteur qui en sort, n'offense la famille rustique et dedans nos maisons, quasi contre chevet de nos lits, voire aux principales demeures où nous prenons ordinairement le repas et repos, nous y voulons avoir des privés et des retraites, comme boutiques de senteurs pestilentielles. S'il y a quelque malade, il pourra user

d'une selle percée avec son bassin. Mais quant aux sains, je n'y vois raison par quoi l'on ne doive chasser telle vilénie qui fait mal au cœur, arrière de soi.

Dea [*sic*] l'on se peut ranger en cet endroit sur beaucoup d'oiseaux, et principalement l'arondelle [hirondelle], qui fait tout son possible pour éviter que le nid de ses petits ne soit souillé de leurs infections excrémenteuses. C'est grand cas de considérer comment nature les incite à cela, car aussitôt que leurs petits ont tant de jours qu'ils se peuvent soutenir sur leurs pieds, jamais ils n'émutissent que hors du nid. Et, à ce faire, leur aident le père et la mère, lesquels afin que ces petits jettent plus loin leur ordure, la reçoivent en leur bec quand elle tombe, et la portent bien loin arrière de leur gîte. À cette cause, je conseille derechef que l'on obéisse à nature, laquelle si manifestement nous admoneste de notre devoir et honnêteté.

Quelle différence doit être entre la maison champêtre des plus riches et celle de la ville, aussi comment les logis des pauvres gens se doivent régler sur ceux des riches, au moins entant [autant] que peut porter leur petite puissance, principalement quant aux demeures tant pour l'été que pour l'hiver.

Chapitre dix-huitième.

Les maisons des gens bien aisés, tant pour l'été que l'hiver, diffèrent en ce que celles des villages sont propres et commodes pour y vivre en la saison chaude, mais celles de la ville sont trop meilleures pour y passer tout le temps des froidures. Or (à dire la vérité) en un logis des champs on y prend beaucoup mieux à son aise l'air frais, le petit vent et tous les plaisirs de la vue, mais en ceux de la ville on y a plus délicatement qu'au village les douces aisances du corps, qui se prennent à l'ombre. Parquoi c'est bien assez si en la ville on a honnêtement selon
f. 99

soi et pour vivre en santé les particularités requises à l'usage de la civilité, au moins tant que le peut permettre la presse des maisons voisines. Mais il faut qu'il y ait de l'air à suffisance et que la lumière n'y soit point étouffée, non plus qu'aux champs pour y demeurer en plaisir.

Entre autres choses donc en la maison de ville <il> y aura un portique ou galerie à se promener avec des loges, s<o>upoirs et jardinages pour s'ébattre, voire toutes les douceurs et joyusetés qu'on peut avoir en un village. Mais si l'on est logé tant à l'étroit que cela bonnement ne se peut faire, l'on s'accommodera le mieux qu'il sera possible, en bâtissant étage sur étage ; et si la nature du lieu le permet, on pratiquera des fourrières en terre pour y mettre le vin, les huiles et autres liqueurs, bois et telles provisions nécessaires à l'usage de la famille ; puis au-dessus on lèvera les membres et parties plus honorables jusques à les tripler, s'il est besoin et tant que l'on ait abondamment pourvu aux commodités du ménage, en ordonnant les premières et plus dignes aux usages premiers et principaux et les autres par ordre.

En outre on destinera certains endroits pour y retirer les moissons et les fruits jusques aux outils de labeur et autres tels petits équipages. Même n'y aura faute d'une chapelle pour y ouïr le service divin, des cabinets pour les joyaux des femmes, ensemble de garde-robes pour tenir les habits et accoutrements du seigneur, de la dame et des enfants, dont ils se pareront aux dimanches et fêtes, puis du côté des hommes, retraite pour les armes et bâtons de défense, et pour les femmes ce qui appartient à leurs ouvrages de laine ; et certaines salles et chambres seront députées les unes à boire et manger et les autres à y loger les amis survenant. Aussi aucuns membres du logis se réserveront pour y faire les besognes qui n'adviennent pas d'ordinaire et pour mettre en aucuns les provisions d'un mois, en d'autres celles de tout l'an, et encore en autres les nécessaires journée par journée. Et quant à celles qui ne peuvent pas être sous la clef, il faut tenir soigneusement la main qu'elles soient bien en vue, d'autant que l'on en peut avoir affaire à toutes heures, car ce que l'on voit si souvent n'est pas à beaucoup près si fort au danger des larrons.

Les personnages de moyenne condition se logeront (selon leurs facultés) à l'exemple des riches, afin d'avoir le plus de commodité que faire se pourra ; toutefois si se devront-ils conduire

en cet endroit par telle modestie que toujours ce qui est de profit soit préféré à ce qui se fait pour le plaisir.

Leurs maisons champêtres donc ne seront moins propres à retirer le bétail qu'à loger les femmes et tout le reste du ménage. Même sera bon (si faire se peut) qu'il y ait un colombier, un étang et telles autres aisances, non pour délices ou passe-temps, mais pour utilité. Et faut noter que l'homme de ménage doit faire sa maison champêtre en lieu bien délectable, afin que la mère de famille prenne plaisir à y aller souvent pour donner ordre aux affaires qui concernent le profit de son mari et d'elle. Si est-ce toutefois qu'il n'est pas besoin de tant prendre garde à la lucrative comme à la santé des habitants.

Et s'il est quelquefois question de changer d'air, Celse le médecin nous admoneste que cela se doit faire plutôt en hiver qu'en été, à raison (dit-il) que [f. 99v^o]

notre coutume est de mieux endurer la froidure que la véhémence chaleur. Ce néanmoins nous nous retirons aux villages plutôt en été qu'en autre temps. À cette cause il faut pourvoir que la maison champêtre soit (comme dit est) la plus saine que faire se pourra.

Au regard de la maison de ville pour un marchand, j'aimerais mieux qu'il y eût une bonne boutique bien fournie qu'une sale bien parée, car après que l'on s'est fait riche, il est aisé de prendre son plaisir. Si cette maison donc est en un carrefour, la boutique répondra sur un coin ; si elle est en plein marché, l'étalement sera de front ; et si elle est en la maîtresse rue (que j'ai par ci-devant nommée la voie militaire) icelle boutique se mettra, s'il est possible, en aucun bouge notable, afin qu'on la puisse mieux voir de tous côtés, et n'aura le maître plus grand besoin que de faire que ses marchandises étalées puissent amener les marchands.

Quant aux murailles qui se font dedans œuvre, l'on se pourra commodément servir de brique, de pans de fût ou de hourdage, lequel se fait de claies enduites par dessus de terre paillotée et recouvertes de plâtre, ou de chaux avec sable, mais par dehors et sur la rue, pource que l'on ne peut pas toujours être défendu contre les injures du temps par les abris de ses voisins, le bourgeois fera clore sa maison de la meilleure et plus forte matière dont il pourra finer, tant pour longue durée que pour être sûr des larrons, et donnera ordre à son pouvoir que les voies circonvoisines soient si larges que bientôt elles puissent être essuyées par le vent après la pluie, ou bien qu'elles soient si étroites que les eaux tombantes des gouttières tant de ses voisins que de lui, s'accueillent toutes en un ruisseau. Les pavés de ces rues soient un peu en pendant, afin que les eaux ne croupissent devant les maisons et que par trop grande abondance elles ne regorgent jusques dedans les portes, ains s'écoulent et avalent le plus vite que faire se pourra.

Or ai-je ici répété en sommaire toutes les particularités qui m'ont semblé requises avec celles du premier livre. Ce néanmoins encore dirai-je ce mot en passant.

Les parties des maisonnes plus sujettes au feu soient prudemment étoffées aussi bien que les exposées au vent et à la pluie, mais quant à celles qui doivent être closes et couvertes, et où l'on ne veut point de bruit, je suis d'opinion que l'on les fasse en voûte, et pareillement tous étages en terre, non pas ceux qui sont relevés sur le rez-de-chaussée, car ils valent mieux pour la santé planch[é]iés de bois qu'autrement.

Aussi les lieux où sur l'escrever du jour et de la nuit on a besoin de chandelle allumée et où l'on s'entresalue, même par où l'on passe le plus communément, et par exprès l'étude ou comptoir, doivent avoir la vue devers l'équinoxial d'Orient, mais où l'on retire les choses qui sont en danger de vers, de ternissure, de remugle et de rouillure, comme livres, habillements, armes, semences et toutes choses pour manger, doivent avoir leurs ouvertures devers le Midi ou l'Occident. Mais où il est besoin d'une lumière égale, comme pour un peintre, pour un écrivain, pour un sculpteur et autres semblables personnages, je suis d'avis qu'on tourne leurs fenêtres du côté

f. 100

de Septentrion, fin de compte, je veux dire que toutes les habitations d'été se doivent tourner à la bise, celles de l'hiver au midi et les autres du printemps et d'automne veulent regarder l'Orient.

Mais pour étuves et soupoirs en printemps donnez leur toujours le soleil couchant. Et si vous ne pouvez faire toutes ces choses à votre volonté, prenez à tout le moins les plus commodes parties que vous pourrez pour la saison d'été, car (à mon jugement) tout homme qui veut bâtir, doit (s'il a bon esprit) se mieux accommoder pour l'été que pour l'hiver, d'autant que pour éviter la froidure, il ne faut sinon se bien fermer et faire bon feu en sa chambre, mais contre la chaleur, il convient pratiquer beaucoup de choses, et encore ne servent-elles pas toujours. Pour la saison donc de l'hiver faites que l'enclos soit petit, le plancher bas et les ouvertures étroites, puis pour l'été tout au contraire, à savoir le dedans œuvre grand et large, les planchers hauts et les fenêtres amples, par où le vent frais puisse entrer. Toutefois gardez-vous du soleil et des bouffées qui viennent de son côté, retenant en mémoire que beaucoup d'air enclos en une grande salle s'échauffe plus tard que quand il y en a peu, et de ce prenez exemple sur les eaux, qui ne tiédissent pas si tôt sur le feu quand il y en a grande abondance, que quand il n'y en a qu'un un bien petit.

Fin du cinquième livre.